

Votants	Pour	Contre
35	35	0
Abstentions		0
N'a pas pris part au vote		0

Porté à connaissance
le : 21/03/2025

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 20 mars 2025

2025-03-20-CD-010

Objet de l'affaire : Rapport 2024 sur la situation en matière de Développement Durable

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 - Article 255 - portant engagement national pour l'environnement,

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011),

Vu l'avis de la commission transition écologique,

Vu le rapport de la présidente du Conseil départemental,

Considérant que depuis l'adoption de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent présenter préalablement au débat sur le projet de budget un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Considérant que le Département de l'Aude a fait le choix dans sa stratégie de transition écologique de s'appuyer sur 3 objectifs : être lui-même exemplaire, soutenir les initiatives qui permettent d'atteindre concrètement les objectifs partagés et donner envie aux acteurs quels qu'ils soient d'agir.

Considérant que la collectivité poursuit les actions engagées les années précédentes et se projette dans de nouveaux projets afin de contribuer à construire un avenir durable pour l'Aude.

Le rapport met en lumière les actions les plus significatives de développement durable conduites à l'initiative de la collectivité départementale au cours de l'année 2024.

Considérant que depuis plusieurs années, le choix a par ailleurs été fait d'inscrire ce rapport en lien avec les 17 Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU, objectifs à atteindre d'ici 2030 pour les 193 pays engagés.

Considérant qu'au-delà des axes thématiques, une démarche de développement durable doit favoriser la participation des usagers, être transversale et s'inscrire dans une stratégie d'amélioration continue intégrant entre autres la notion d'évaluation. La volonté de prendre soin et de faire avec les audois, très largement réaffirmée dans le nouveau projet de mandat transparait dans ce bilan de l'année écoulée.

Considérant que l'amplification du changement climatique a renforcé nos convictions fortes et a favorisé des prises d'initiatives pleinement ancrées dans des enjeux de lutte contre les inégalités, de soutien à une économie et à une consommation locale et responsable, de valorisation des métiers, des services et des engagements de l'aide, de la solidarité, d'accès à tous à une éducation de qualité, de préservation de la santé et du bien-être à tout âge, ainsi que d'entraide entre générations et entre territoires.

Considérant que des indicateurs de réalisation avaient été intégrés dans les rapports précédents afin de rendre compte des avancées des actions déjà engagées et proposer une grille d'appréciation des nouvelles actions. Les actions étant différentes dans chaque rapport, le suivi de ces indicateurs s'est avéré aléatoire. La stratégie bas carbone adoptée par l'assemblée départementale en juin 2024 permettra, au travers de son Bilan des Gaz à Effet de Serre associé, de mesurer l'impact des mesures prises en faveur de l'environnement et de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre associées.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

après en avoir délibéré,

- **DONNE ACTE** à la présidente du conseil départemental pour la présentation du rapport 2024 ci-annexé.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024



L'ÉDITO

Vous avez entre vos mains le rapport sur le développement durable de notre département. Ce document reflète notre engagement collectif pour un avenir plus vert, plus équitable et plus résilient. Il est le fruit de nos efforts continus pour préserver notre environnement tout en améliorant la qualité de vie de chacune et chacun d’entre vous.

La notion de développement durable doit aujourd’hui s’envisager comme une philosophie capable de guider chacune de nos actions. Parce qu’elle incarne notre volonté de concilier activité économique, protection de l’environnement et justice sociale, nous affirmons clairement que ces trois piliers sont indissociables et essentiels à la construction d’une société harmonieuse, prospère et respectueuse de chacun.

Notre département, riche de ses paysages variés et de son patrimoine naturel exceptionnel, est un véritable laboratoire pour des initiatives innovantes et responsables. Nous avons fait le choix de valoriser nos ressources locales, de soutenir une agriculture durable et de promouvoir des énergies renouvelables. Ce ne sont pas que des réponses aux défis environnementaux, mais aussi des opportunités pour dynamiser notre économie, créer des emplois dans un cadre de vie préservé et renforcer l’attractivité du territoire.

L’année écoulée a été marquée par des avancées significatives. Nous avons renforcé nos actions en faveur de la biodiversité, en protégeant davantage nos espaces naturels et en restaurant nos écosystèmes. Nous avons également intensifié nos efforts pour réduire notre empreinte carbone, notamment par la rénovation énergétique de nos bâtiments publics et le développement des mobilités douces.

Mais le développement durable ne se limite pas à l’environnement. Il s’agit aussi de garantir à chacun un accès équitable aux services essentiels, qu’il s’agisse de l’éducation, de la santé, du sport ou de la culture. Nous avons ainsi mis en place des dispositifs pour lutter contre la précarité énergétique, favoriser l’inclusion numérique et soutenu de nombreuses initiatives en faveur de la transition écologique.

Les actions présentées dans ce document constituent juste un éclairage sur une partie de ce que nous mettons en œuvre tout au long de l’année. Elles permettent de mesurer le champ des possibles et l’ampleur de notre mobilisation, mais ne sauraient viser à l’exhaustivité.

Je tiens à remercier chaleureusement l’ensemble des acteurs qui contribuent chaque jour à faire de l’Aude un territoire exemplaire en matière de développement durable : élus, agents départementaux, associations, entreprises et citoyens. C’est grâce à votre engagement et à votre détermination que nous pouvons être fiers de nos réalisations et ambitieux pour l’avenir.

En conclusion, ce rapport est une invitation à poursuivre ensemble cette dynamique positive. Il nous rappelle que le développement durable est l’affaire de tous et que chaque geste, chaque initiative compte. Ensemble, faisons de l’Aude un département où il fait bon vivre aujourd’hui et demain, pour nous et pour les générations futures.

Je vous souhaite une lecture inspirante et vous remercie de votre confiance.

HÉLÈNE SANDRAGNÉ

Présidente du conseil départemental de l’Aude

Directeur de la publication : Catherine Mahieu, directrice générale des services

Rédaction : direction générale adjointe transition écologique , services du Département de l'Aude

Coordination : direction générale adjointe transition écologique

Maquette et mise en page: communication interne - Lise Castel

Crédits photos et illustrations : Département de l'Aude, gettyImages, SIG Département de l'Aude, Jean-le-Blanc (LPO), conservatoire du littoral, syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar), chambre d'agriculture de l'Aude, Idriss Bigou Gilles, Pascal Rodriguez, Marina Bonetto, Stéphanie Limongy

Imprimé par l'imprimerie départementale



SOMMAIRE

Le présent rapport rend compte des actions les plus significatives de développement durable réalisées au sein de la collectivité en 2024, il se décline autour des 5 finalités du développement durable.

INTRODUCTION.....

6

AXE 1

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

11

1. Définir un plan d'action et approuver un schéma des mobilités.....

12

2. Construire et mettre en oeuvre un schéma départemental vélo 2024-2028

14

3. Élaborer un nouveau règlement d'intervention de la stratégie agricole et pêche à l'horizon 2030.....

17

4. Réhabiliter énergétiquement le collège Victor-Hugo à Narbonne

19

5. Acquérir des véhicules électriques utilitaires

21

6. Soutenir la rénovation de l'habitat audois

22

7. Rénover la MDS de Castelnaudary

23

8. Installer un parc à vélo pour favoriser l'usage des mobilités douces sport et handicap

25

AXE 2

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

27

1. Définir une stratégie départementale pour la biodiversité 2025-2035.....

28

2. Développer une nouvelle technique analytique du laboratoire.....

30

3. Conserver les relations partenariales majeures du laboratoire

31

4. Sensibiliser à l'entretien des arbres

33

5. Végétaliser les collèges audois

34

6. Déployer dans l'aude le projet Sudoe : pare-feux productifs en Corbières

36

7. Manger audois pour tous et sensibiliser au "fait maison"

39

AXE 3

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

41

1. Organiser une Quinzaine égalité et diversité

42

2. Déclarer sa flamme à Paris 2024

44

3. Déployer des malles de documents pour les Ehpad

47

4. Organiser un atelier voyage à travers le temps avec le centre social Max-Savy : le Moyen Âge

48

5. Oeuvrer pour l'alliance pour la jeunesse audoise (AJA)

50

6. Mettre en place des projets du budget participatif #2 en faveur de l'environnement et du lien social

52

AXE 4

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

55

1. Orchestrer un forum de la solidarité Internationale

56

2. Renforcer la prévention des risques et être un appui aux casernes des villages turcs de Besni et Golbasi détruits par le tremblement de terre

58

3. Lutter contre la désertification médicale et améliorer l'accès aux soins.....

60

4. Organiser la journée nationale des aidants

63

5. Coordonner des actions en partenariat avec l'Agirc-Arrco.....

66

6. Promouvoir l'accueil familial des personnes âgées et/ou en situation de handicap (PA-PH)

68

AXE 5

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE

71

1. Rouvrir des cahiers de doléances

72

2. Organiser des journées d'expertise du réseau d'experts publics en qualité des aliments

74

3. Créer un partenariat autour de l'agriculture durable (mission en Côte d'Ivoire).....

76

4. Restituer des projets tandems solidaires audois.....

78

5. Mettre en œuvre des principes d'éco responsabilité des aides aux communes – Bilan et évolutions 2024

80

6. Lutter contre la précarité financière avec le fonds unique logement

81

7. Analyser la concession hydraulique du barrage de Laprade

82

8. Accompagner les communes dans la gestion de la pénurie en eau potable liée à la sécheresse en 2024.....

86

INTRODUCTION

La notion de développement durable repose sur trois piliers fondamentaux : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

L'assemblée départementale, installée le jeudi 1^{er} juillet 2021, incarne et impulse un projet de mandat, construit autour des compétences départementales et d'objectifs volontaristes. Il repose sur une idée centrale, le « prendre soin », qui est au cœur des missions d'un Département, que ce soit dans l'accompagnement des populations tout au long de leur vie, ou dans le soutien au développement des territoires. L'administration a bâti en réponse à cette volonté politique, un projet départemental qui s'articule autour de 5 axes :

- être garant des solidarités humaines
- être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants
- être garant de la transition écologique
- agir avec les Audois
- être garant d'une bonne gestion des moyens de la collectivité (RH, finances, patrimoine) et de la qualité de vie au travail

On peut noter que le développement durable et maintenant la transition écologique sont au cœur de ce projet et constituent un encouragement à un mode de vie plus doux, basé sur la convivialité, la solidarité et l'inclusion. Autant de valeurs qui sont également au cœur des engagements du mandat de la nouvelle assemblée et de la volonté exprimée par la direction générale de la collectivité.

Pour rappel, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

En septembre 2015, l'assemblée générale des Nations-Unies a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable qui redéfinit le cadre de développement pour les 15 années à venir.

Ce programme fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030 pour les 193 pays engagés. Depuis plusieurs années, nous présentons ce rapport en lien avec ces 17 objectifs de développement durable.

Le rapport est construit selon les cinq finalités du développement durable telles que déclinées dans le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux :

1. Lutte contre le changement climatique
2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
4. Épanouissement de tous les êtres humains
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Il est à noter que plusieurs projets auraient pu apparaître sur plusieurs axes témoignant de la transversalité et de la cohérence des actions menées. Ce rapport permet de faire découvrir les avancées sur certains sujets et les possibilités d'amélioration pour les années à venir dans un contexte en constante évolution.

La France met en œuvre les OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 011-221100019-20250320-CD200325_10-DE



Éradication de la pauvreté

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim



Sécurité alimentaire et agriculture durable

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Santé et bien-être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Éducation de qualité

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Égalité entre les femmes et les hommes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Gestion durable de l'eau pour tous

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Énergies propres et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Travail décent et croissance durable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Infrastructures résilientes et innovation

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Réduction des inégalités

Réduire les inégalité dans les pays et d'un pays à l'autre



Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de productions durables



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Vie aquatique marine

Conservier et explorer de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



Partenariats pour la réalisation des objectifs

L'ASSEMBLÉE ÉLUE ET L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ORGANISÉES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN



Nouvelle Assemblée départementale - Juillet 2021

L'assemblée départementale renouvelée en 2021 souhaite impulser un projet de mandat, construit autour des compétences départementales et d'objectifs volontaristes. Il repose sur une idée centrale, le « prendre soin » et « agir avec », qui est au cœur des missions d'un Département, que ce soit dans l'accompagnement des populations tout au long de leur vie, ou dans le soutien au développement des territoires. Disposer d'un projet politique ambitieux et porteur de sens est un levier fondamental d'animation d'une collectivité. Les priorités institutionnelles et les compétences départementales en constituent l'axe central :

- **les solidarités humaines**, avec la nécessaire coordination des interventions départementales en matière d'accompagnement en proximité des publics fragiles (autonomie, insertion, protection de l'enfance, action sociale de proximité). Les politiques volontaristes d'accès aux soins sont consolidées pour répondre aux besoins des populations. L'insertion et l'accès à l'emploi pérenne constituent également des priorités institutionnelles avec le portage de projets à forts enjeux comme le service public de l'insertion et de l'emploi (Spie), l'implication dans des démarches de type territoires zéro chômeurs et le renforcement de notre soutien à l'égard de l'économie sociale et solidaire. Le Département poursuit aussi sa politique forte d'accompagnement du grand âge et l'oriente vers la recherche de solutions innovantes pour permettre aux usagers des prises en charge adaptées. Par ailleurs, la protection de l'enfance constitue une priorité politique avec des enjeux élevés en matière de moyens, d'organisations internes et de partenariats

- **les solidarités territoriales et services à la population**, avec l'appui aux communes et le suivi de nos actions en matière d'égal accès à l'éducation, à la culture et aux sports. Notre administration a accentué les efforts déployés depuis plusieurs années en matière de qualité de la relation aux usagers et de politique accueil. En matière d'éducation, le Département, fort de sa compétence de gestion des collèges et surtout de l'expérience de ses équipes, initie des actions pour garantir l'égal accès au service public de l'éducation, notamment en ce qui concerne la restauration collective (en lien avec la politique de circuit court) et la mise en place d'une tarification unique et sociale des cantines. Le Département continue son effort d'accompagnement des projets communaux et intercommunaux ainsi que pour les grands projets structurants afin d'assurer le développement et l'attractivité des territoires (plan très haut débit, LGV, etc.)

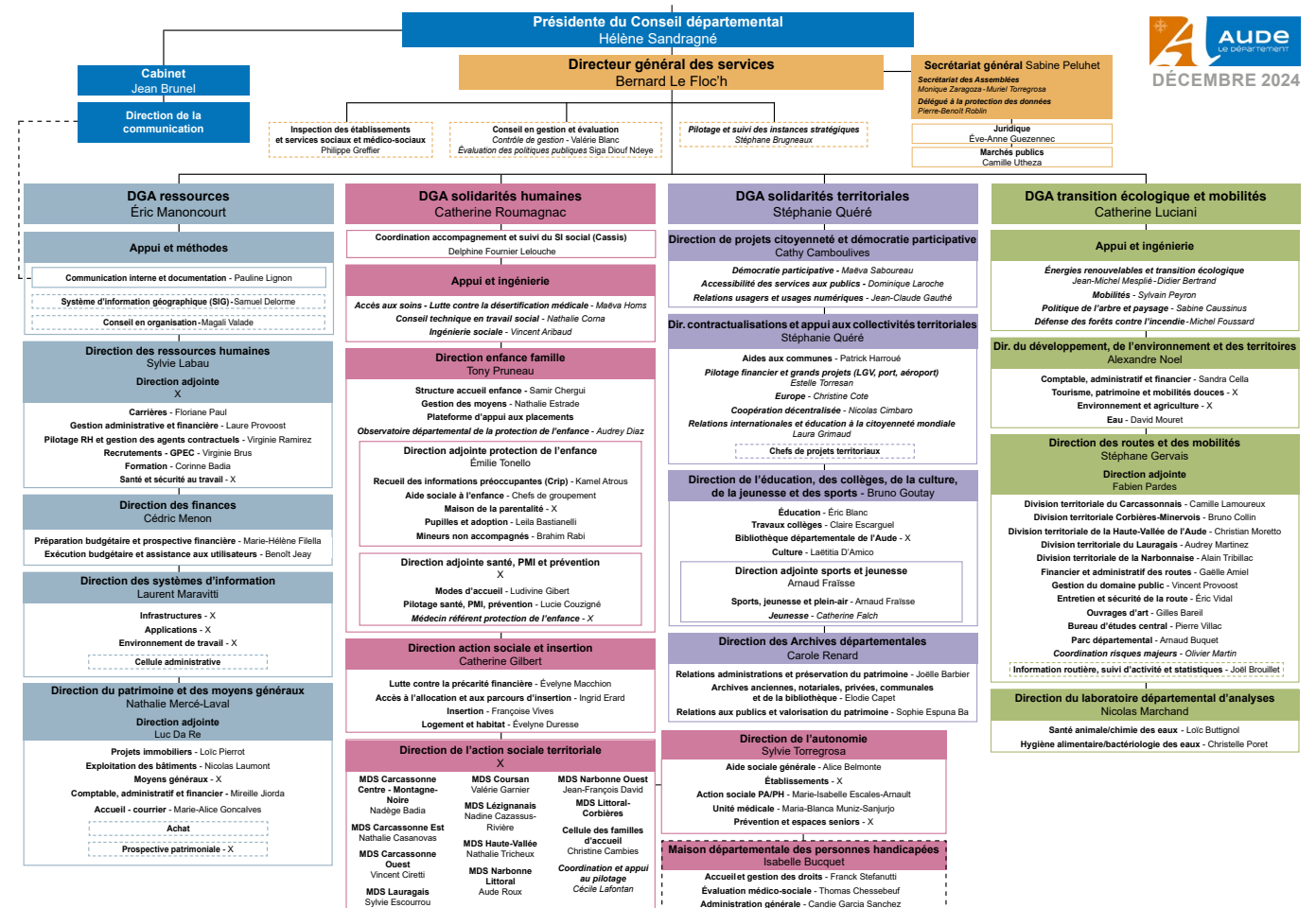
- poursuivre **nos efforts en matière d'investissement** tout en maîtrisant, optimisant et modernisant la gestion de nos ressources et garantir un service public de qualité face aux incertitudes, notamment sur le plan des ressources humaines et des finances départementales. Il s'agit de poursuivre les démarches de maîtrise, d'optimisation, de simplification et de modernisation pour assurer la pérennité et l'accessibilité aux usagers du service public départemental et garantir à nos agents de bonnes conditions de travail

- **la transition écologique, le développement**

durable du territoire et l'organisation des mobilités douces constituent des orientations politiques fortes et indispensables pour la nouvelle assemblée. Dimension éminemment transversale, des passerelles sont renforcées entre la volonté écologique et les différentes compétences du Département, notamment dans le secteur social (revenu de transition écologique), dans l'exemplarité de nos pratiques internes ou encore dans l'appui à nos partenaires, notamment au travers de la politique de subvention. Les critères environnementaux seront de plus en plus pris en compte dans les projets portés par les services et notamment dans l'élaboration du budget départemental. Nos compétences demeurent mobilisées en matière d'aménagement du territoire, au travers des infrastructures routières (avec le renforcement de nos actions en matière

de mobilités douces) ou encore de préservation de notre environnement, notamment en matière de naturels sensibles, et une meilleure prise en compte des impacts de la pollution sur la santé des populations

- enfin, **l'association des citoyens aux décisions départementales** constitue une orientation structurante de nos actions et nos pratiques. Fort de l'expérience acquise en la matière depuis plusieurs années, le Département lancera de nouvelles démarches de participation citoyenne, ce qui nécessitera une structuration spécifique au sein de l'administration. La résilience de notre territoire devra s'accompagner d'une pleine conscience des citoyens sur la prévention des risques majeurs pour lesquels l'implication du plus grand nombre est recherchée



L'organisation repose sur la réaffirmation de principes forts, autant issus de l'histoire de la collectivité que d'une volonté de renouveau et de lisibilité dans les pratiques et les organisations du service public départemental.

Ces dernières années, le Département s'est adapté aux différentes réformes territoriales qui ont impacté ses périmètres d'intervention. Aujourd'hui, pleinement reconnu dans ses missions de garant des solidarités humaines et territoriales, la collectivité organise un service public de proximité, fort de près de 2 600 agents qui y contribuent au quotidien.



AXE 1

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. DÉFINIR UN PLAN D'ACTION ET • APPROUVER UN SCHÉMA DES MOBILITÉS

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

La mobilité est une problématique importante dans la vie quotidienne des habitants de l'Aude, et d'autant plus pour les publics que le Département accompagne avec de fortes inégalités d'accès aux services et à l'emploi du fait du déficit de solutions de mobilité sur certains territoires.

Le Département a ainsi souhaité déployer un schéma des mobilités afin de pouvoir définir sa stratégie d'intervention et de mise en œuvre. Ce schéma inclut également la révision du schéma vélo, l'élaboration d'un plan de mobilité des agents et une déclinaison locale pour 4 EPCI s'étant portés volontaires.

Un ensemble d'actions a été rédigé au cours du **1^{er} semestre 2024**, certaines en maîtrise d'ouvrage directe et d'autres en accompagnement des projets des territoires. Il est notamment pris en compte **les publics accompagnés** par le Département, **l'accessibilité des sites touristiques**, **la desserte des collèges**, mais également **la mobilité des agents du Département**.

Le schéma des mobilités s'articule autour de 5 axes :

- **L'axe 1** : diminuer les besoins de déplacements : repenser l'aménagement du territoire, rapprocher les services/commerces
- **L'axe 2** : soutenir la mobilité des publics accompagnés
- **L'axe 3** : encourager l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle
- **L'axe 4** : innover et expérimenter des solutions de mobilités partagées
- **L'axe 5** : animer la stratégie mobilités en concertation avec les acteurs du territoire

CALENDRIER

- Élaboration du schéma réalisé entre mars 2023 et mai 2024, dont la définition du plan d'action entre février et mai 2024.

Budget : **132 768 €**

Déclinaisons du schéma des mobilités réalisées en 2024 sur les 4 EPCI volontaires

25 partenaires consultés pour l'élaboration du plan d'action

MOMENTS CLEFS

- 26 janvier 2024 : copil restreint pour définir la stratégie
- 1er mars 2024 : cotech de présentation du plan d'action
- 15 avril 2024 : présentation du plan d'actions au Cese
- 3 mai 2024 : copil de présentation du plan d'actions
- 20 juin 2024 : adoption du schéma des mobilités



Les orientations d'avenir du Conseil départemental

POLITIQUE

De la stratégie bas carbone aux mobilités, en passant par l'usage du numérique et la solidarité territoriale, la troisième session de l'année de l'assemblée du Conseil départemental a dessiné les grandes lignes qui vont « construire l'Aude de demain ».

« Lors de cette session, nous aurons l'opportunité de définir des orientations claires pour notre avenir. Cela nous permettra non seulement de renforcer l'action politique de notre département, mais aussi d'affirmer son utilité concrète et indispensable dans le quotidien de nos concitoyens. » Hélène Sandragné a annoncé la couleur, ce jeudi, avant d'entrer dans le vif du sujet de la session. Avec comme fil rouge la façon dont « nous allons construire l'Aude de demain ».

« Des choix politiques pour chercher à corriger les déséquilibres constatés » Dans la même lignée, le schéma des mobilités a été adopté. La conseillère départementale déléguée aux mobilités, Katalin Fortune a présenté un plan ambitieux dont la préoccupation est de s'inscrire au cœur des territoires ruraux : « si il existe souvent peu d'alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle ». « En votant ce schéma, nous garantissons à tous les Audois une mobilité renforcée, ancrée dans la justice sociale et dans la solidarité. Ce plan ne se contente pas de soutenir les loisirs et le tourisme,

il améliore aussi les déplacements quotidiens pour le travail, transformant ainsi la vie de nos citoyens ! » s'est félicitée la présidente. Et avec le schéma de la solidarité territoriale, présenté par Hervé Esco, le premier vice-président, le Département a fait « des choix politiques pour chercher à corriger les déséquilibres constatés ». Ce qui doit permettre « de garantir l'égal accès aux droits et aux services pour les populations et d'autre part, de contribuer à donner à chaque territoire de l'Aude des capacités à se développer et à construire des projets ». Une œuvre collective à laquelle ont été associées « toutes les communes dans un esprit de concertation et d'entraide, en réponse aux nécessités qui remontaient de chaque localité, en prenant en compte toutes les réalités », a rappelé Hélène Sandragné. Autre schéma adopté, celui des usages numériques pour « favoriser l'inclusion numérique » et par là même, entre autres, « renforcer les services publics et proposer des services publics fluides ».

À l'image du schéma départemental des solidarités ou du schéma des solidarités, dont il a également été fait des points d'étape, c'est une action publique tournée vers « l'action » qui a été déclinée par l'assemblée départementale. Dans l'optique de « prendre des décisions éclairées qui auront un impact positif et durable sur notre territoire ».

Christophe Parra



Hélène Sandragné, entourée de Tamara Rivet et Hervé Baro, affirme ses convictions

« Ne reculons jamais devant les défis » « L'homme libre est celui qui n'a pas peur d'aller jusqu'au bout de sa pensée. » C'est par une citation de Léon Blum (député de Narbonne et Premier ministre du Front populaire en 1936) qu'Hélène Sandragné, la présidente de l'assemblée départementale, a conclu son propos liminaire en préambule de la session plénière, ce jeudi matin. Elle a voulu replacer l'action de la collectivité par temps trouble, « quand notre démocratie est mise à l'épreuve ». « Ces mots (de Léon Blum, NDLR) incarnent la force et le courage qu'il faut pour être fidèles à ses convictions. Ensemble, engageons-nous à toujours aller jusqu'au bout de notre pensée, avec intégrité et sincérité. Ensemble, ne reculons jamais devant les défis, car c'est en allant jusqu'au bout que nous pourrons réellement faire la différence. Ensemble, avec cette même ardeur et cette même liberté de pensée, nous construirons un avenir meilleur pour notre département et notre pays. » Car l'actualité politique est venue perturber de plein fouet l'assemblée départementale. « La dissolution de l'Assemblée nationale a bousculé le quotidien de tous les Français, et je vous mentrais en vous assurant que cette session ne s'inscrit pas dans un contexte bien particulier. De toute évidence, nous sommes tous et toutes concernés par les élections à venir et nous savons combien les résultats du 7 juillet ont été marquants, plus que jamais, une nouvelle page de l'histoire. »

Article présentant
l'approbation du
schéma des mobilités -
21 juin 2024



2. CONSTRUIRE ET METTRE EN OEUVRE UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL VÉLO 2024-2028

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

La définition et la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en faveur du vélo constituent des atouts forts pour l'attractivité du territoire, le développement du tourisme ainsi que pour la pratique quotidienne du vélo.

À la croisée de plusieurs grands itinéraires de circulation douce d'envergure nationale et européenne, l'Aude bénéficie indéniablement d'un contexte favorable au développement des voies douces.

Le programme **Aude 2030** a mis en avant dans sa politique d'aménagement du territoire la nécessité d'avoir des lieux de vie équilibrés et solidaires avec pour principal objectif de développer les modes de transport doux.

Cet objectif réaffirme la volonté du Département de :

- répondre à l'intérêt croissant des usagers utilisant les modes de déplacements doux
- développer un réseau cyclable complémentaire de l'offre de transport et le placer au service des territoires, de leur développement touristique et du cadre de vie quotidien de leurs habitants
- favoriser l'usage du vélo dans le cadre d'une politique cohérente de déplacements

Le schéma vélo 2018-2022 nécessitait une **mise à jour effectuée en 2024** lors de la mise en œuvre du schéma des mobilités.

Ce nouveau schéma s'est constitué autour de plusieurs axes :

- axe 1 - contribuer à la mise en œuvre d'un réseau cyclable pour les déplacements quotidien et de loisir** : il concerne à la fois les aménagements à réaliser en maîtrise d'ouvrage directe du Département ainsi que l'accompagnement financier et technique des projets
- axe 2 - encourager la pratique et développer les services de l'écosystème vélo** : il est question de développer des services vélo et de sensibiliser les habitants à sa pratique

- axe 3 - piloter et assurer le suivi de la politique cyclable départementale** : il s'agit notamment de coordonner les différentes actions sur le territoire en lien avec le vélo, de faire monter en compétence les acteurs concernés et de suivre l'avancée de la politique cyclable

Cette révision intègre l'actualisation du règlement d'aides en faveur des projets des territoires. Il vise notamment à **accompagner financièrement**, dans la limite de l'inscription budgétaire, la **réalisation d'aménagements cyclables**, mais également la **réalisation d'études de faisabilité** ainsi que la mise en place de services vélo pour développer la pratique.

Tous ces axes sont constitués d'actions et de mesures disponibles dans le document **Révision du schéma vélo départemental - plan d'action**.

CALENDRIER

> Mise à jour effectuée en 2024

TRANSVERSALITÉ

- > DDET : service tourisme, patrimoine et mobilités douces, service comptable, administratif et financier, cellule appui et ingénierie
- > DRM : service entretien et sécurité de la route, divisions territoriales, centres routiers, service gestion du domaine public
- > DGA ST : aide aux communes



Révision du Schéma vélo départemental Plan d'actions



Crédits : Indépendant, Christophe BARREAU,
Département de l'Aude



Synthèse du plan d'actions

Axes et actions

Axe 1. Contribuer à la mise en œuvre d'un réseau cyclable pour les déplacements quotidien et de loisir

- Action 1.1. Aménager le réseau routier départemental pour créer des liaisons cyclables continues et sécurisées
- Action 1.2. Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation du maillage local
- Action 1.3. Poursuivre la mise en œuvre d'un réseau de véloroutes à vocation utilitaire et de loisir
- Action 1.4. Assurer l'entretien du réseau cyclable départemental

Axe 2. Encourager la pratique et développer les services de l'écosystème vélo

- Action 2.1 Développer la pratique du vélo chez les collégiens
- Action 2.2. Encourager les agents du Département à la pratique du vélo
- Action 2.3. Déployer des services vélos favorisant le report modal pour les déplacements du quotidien
- Action 2.4. Collaborer avec les acteurs du territoire pour développer le tourisme et les loisirs à vélo
- Action 2.5. Communiquer et sensibiliser à la pratique du vélo

Axe 3. Piloter et assurer le suivi de la politique cyclable départementale

- Action 3.1. Disposer d'une équipe technique transverse pour mettre en œuvre et animer la politique cyclable départementale
- Action 3.2. Assurer la gouvernance de la politique cyclable à différentes échelles
- Action 3.3. Suivre et évaluer l'avancée de la politique cyclable

Axe 1. Contribuer à la mise en œuvre d'un réseau cyclable pour les déplacements quotidien et de loisir

Action 1.1. Aménager le réseau routier départemental pour créer des liaisons cyclables continues et sécurisées

Critères d'aménagement des liaisons

Au-delà du potentiel de développement du vélo sur le vélo, deux critères principaux devront être pris en compte pour choisir le type d'aménagement adapté :

- Le volume de trafic : au-dessus de 2000 véhicules par jour (pour un sens de circulation) dont 200 aux heures de pointe, le partage de la voirie n'est pas possible entre les vélos et les véhicules motorisés.
- La vitesse de circulation : au-dessus de 30 km/h, le partage de la voirie n'est pas possible entre les vélos et les véhicules motorisés, excepté sur des routes très peu circulées.

Vis-à-vis des aménagements partagés (bandes cyclables, vélorue, zone de rencontre...), ces deux critères sont exclusants : si un des deux seuils est dépassé, il faudra rechercher un aménagement en site propre ou une réduction du volume ou de la vitesse du trafic motorisé.

Les critères du CEREMA devront notamment être respectés, sauf contraintes techniques avérées, pour la mise en œuvre des liaisons cyclables sur le réseau départemental.

		DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VÉLOS PAR JOUR)		
		   		
		RÉSEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RÉSEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFFIC >2000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 À 4000		Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 À 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000			
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/ bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 À 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/ bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000			
RÉGIME DE PRIORITÉ		À choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant

Recommandations du CEREMA – Mai 2021

11

Source : Cerema – Mai 2021

Axe 1. Contribuer à la mise en œuvre d'un réseau cyclable pour les déplacements quotidien et de loisir

Action 1.1. Aménager le réseau routier départemental pour créer des liaisons cyclables continues et sécurisées

1.1.3. Requalifier certaines voies départementales à faible trafic en voies vertes

Le Département dispose d'un vaste réseau routier (environ 4300 km), dont une part importante de voirie avec une circulation très faible. Ce réseau peut offrir l'opportunité de requalifier certaines routes départementales en voies vertes, en conservant certaines autorisations de desserte (agricole, résidentielle). Ces voies vertes sur d'anciennes routes départementales sont peu coûteuses et très rapides à mettre en œuvre, ce type d'aménagement peut également être expérimenté facilement avant d'être pérennisé dans un second temps.

De premières expérimentations sont menées en France, comme par exemple dans le Département de la Manche, le Département de l'Aude devra travailler avec les EPCI et les communes du territoire pour identifier des voies pertinentes pour expérimenter ce type d'aménagement.

REX Département de la Manche

- Le Département de la Manche, en Normandie, expérimente dans deux communes la requalification de petites départementales en préparation d'un vaste programme : Dragey-Ronthon et Saint-Sauveur-Villages. Près de 4000 km de petites départementales sont étudiés pour repérer les possibilités de transformation (trafic important, présence d'arrêts de cars scolaires...)
- Ces nouvelles voies vertes sont permises par le décret de 2022, et s'inspirent des « green lanes », qui existent à Jersey depuis 1994 : des petites routes où la vitesse est limitée à 24 km/h et où les cyclistes sont prioritaires
- Auparavant ouvertes à la circulation générale, elles en sont désormais autorisées qu'aux riverains et aux agriculteurs pour ce qui est des véhicules motorisés
- Mise en place à partir de novembre 2023

Bénéfices

- Constituer un réseau cyclable à partir de l'infrastructure existante
- Rendre des routes plus accessibles aux vélos et aux piétons en les sécurisant par des restrictions de circulation



12

© CC d'Erdré & Gesvres

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TERRITOIRES/SERVICE ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

3. ÉLABORER UN NOUVEAU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DE LA STRATÉGIE AGRICOLE ET PÊCHE À L'HORIZON 2030

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

La stratégie agricole et pêche à l'horizon 2030, vise à accompagner les professionnels face aux défis actuels tout en préservant une agriculture durable et une économie locale dynamique.

Le nouveau règlement d'intervention afférent, adopté en 2024, permet au Département de **cofinancer des dispositifs européens coordonnés par la Région Occitanie** :

- dans le domaine de la pêche, le fonds *Feampa* soutient la modernisation des infrastructures, ainsi que la transformation et la valorisation des produits issus de la pêche et de l'aquaculture, ou encore les stratégies de développement local pour une économie bleue durable en zones côtières
- Au travers du *Feader*, le programme *Leader* accompagne les territoires ruraux, tandis que le dispositif *Coopération* vise à soutenir l'animation de projets territoriaux sur la transition agricole et le développement économique. Enfin, il cofinance des projets hydrauliques collectifs pour une agriculture résiliente

En complément, des aides cofinancées avec la Région complètent ces soutiens. Ils encouragent les petits investissements agricoles, facilitent la transmission des exploitations pour renouveler les générations et accompagnent les agriculteurs dans la réhabilitation de friches agricoles.

En parallèle, le Département apporte une **aide spécifique aux organismes agricoles et de pêche et finance des événements liés à ces secteurs**. Les Cuma peuvent bénéficier d'aides pour financer leurs équipements et des subventions sont allouées aux vétérinaires ruraux.

Enfin, il encourage la synergie entre l'agriculture et l'environnement par la création de zones agricoles protégées et de périmètres de protection des espaces agricoles et naturels.

CALENDRIER

- > 15 décembre 2023 adoption de la stratégie agricole et pêche
- > 20 juin 2024 adoption du règlement d'intervention

MOMENTS CLEFS

- Le forum *Accel'air* a abordé en 2024 comme thème l'adaptation de l'agriculture et l'alimentation face aux changements. Cet événement s'est déroulé le 27 septembre à destination des élus, techniciens des collectivités et professionnels

TRANSVERSALITÉ

- > Service eau

PARTENARIATS

- > Région Occitanie

4. RÉHABILITER ÉNERGÉTIQUEMENT LE COLLÈGE VICTOR-HUGO À NARBONNE

En 2024

13 organismes accompagnés pour une subvention
totale de **509 313 €**

dont 6 ont bénéficié du plan alimentaire territoriale (PAT)
pour une subvention totale de 65 950 €

4 organismes de pêche et d'aquaculture ont été
accompagnés pour une subvention totale de **12 000 €**

Dispositif Leader : **1 projet présenté sur le pôle
oléotouristique** pour une subvention de 8 191 €

Dispositif d'aide à la stratégie de développement
local cofinancé *Feampa* : **1 projet présenté pour
l'optimisation de l'élevage en conchyliculture**
(Optiparq) pour une subvention de 3 958 €

3 projets préparés par des caves coopératives
pour une subvention totale de
39 178 €

Appui à l'investissement pour 5 Cuma pour
financer du nouveau matériel de 13 530 €

**Appui au fonctionnement pour 4 vétérinaires
ruraux** pour un montant global de 24 733 €

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le collège Victor-Hugo a fait l'objet d'une réhabilitation
pendant une période d'inoccupation de l'établissement.

Principal enjeu : **réduire d'au moins 50 % les
consommations d'énergie** pour l'ensemble du site en
réalisant les prestations suivantes :

- remplacement des menuiseries extérieures
- isolation des parois verticales et horizontales
- rénovation des installations de chauffage :
remplacement de chaudières, émetteurs de chaleur,
pompes, etc.
- remplacement des luminaires et création
d'installations de traitement d'air

**Les travaux sont réalisés sur 4 ans, en 4 phases suivant
un planning cadencé par les vacances scolaires :**

- **phase 1 (hiver 2022 - été 2022)**
- réalisation d'un local témoin
- réalisation du bâtiment A3 - RDC + R+1, réfection des
sous-stations chauffage et réseaux dans le vide sanitaire
- **phase 2 (été 2023)**
- réalisation du bâtiment A1 - RDC, A2 - RDC + R+1, D
RDC + R+1
- **phase 3 (été 2024)**
- réalisation du bâtiment E - RDC + R+1, C - RDC
- **phase 4 (été 2025)**
- réalisation du bâtiment B - RDC + R+1 + R+2

CALENDRIER

- > Consultation équipe maîtrise d'œuvre : 2019
- > Dépôt permis de construire : 2020
- > Notification des marchés travaux : 2021
- > Démarrage des travaux : 2022
- > Réception finale : 2025

TRANSVERSALITÉ

- > Service des marchés publics
- > Service éducation

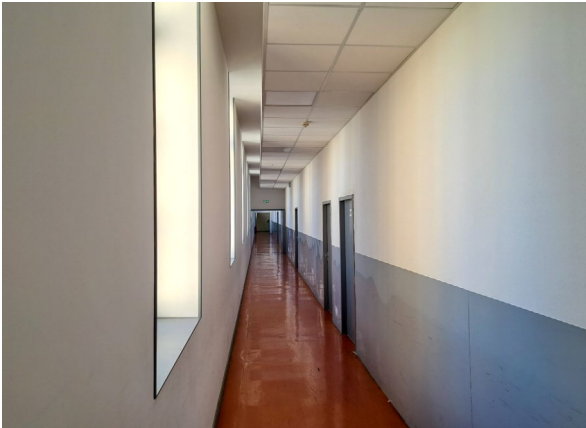
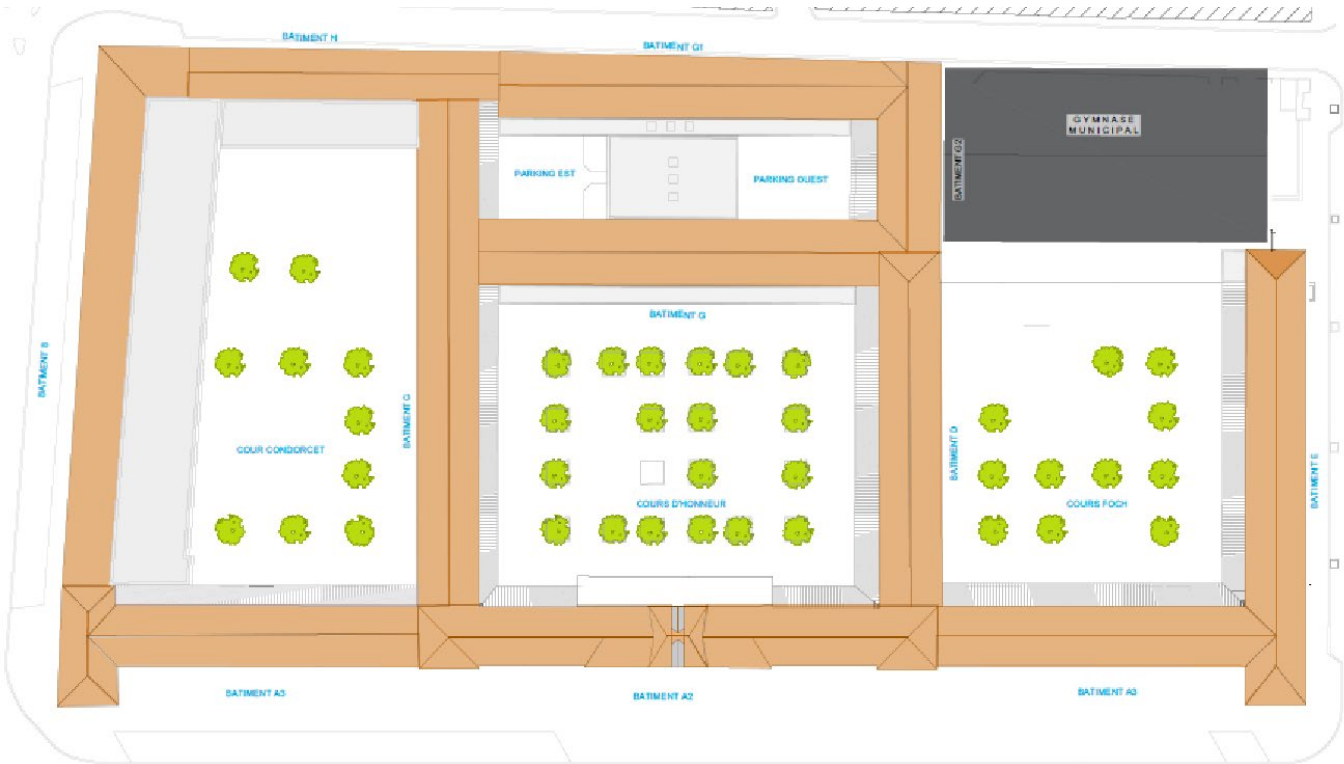
PARTENARIATS

- > Equipe de maîtrise d'œuvre
(mandataire: bureau étude MBI)
- > Bureau de contrôle
- > Coordination sécurité et protection de
la santé
- > Utilisateurs (collège, Greta)
- > Etat (financement plan *France
relance* , puis *dotation de soutien à
l'investissement des Départements
(DSID)*)

Autorisations de paiement : **5 110 000 €**

> RÉFÉRENT(S) : QUENTIN LECLERCO-LESAGE

5. ACQUÉRIR DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES UTILITAIRES



DESCRIPTION DE LA MISE EN OEUVRE

Depuis six ans, la collectivité a entrepris de moderniser sa politique de mobilité afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et d'appliquer la nouvelle loi d'orientation des mobilités (Loi LOM). Adoptée en 2019, cette loi oblige les collectivités à faire évoluer leur politique de mobilité pour répondre aux défis environnementaux du 21^e siècle.

Ainsi, le Département a renouvelé partiellement sa flotte blanche de véhicules thermiques, par l'acquisition ou la location de véhicules électriques. En 2024, une vague d'acquisition de **12 véhicules utilitaires et légers électriques**, à destination des collèges audois et autres services, a été réalisée.

CALENDRIER

- > Acquisition de 12 véhicules électriques 2024 :
 - 8 véhicules utilitaires neufs
 - 4 véhicules légers d'occasion récentes
- > Livraison des véhicules tout au long de l'année 2024

Un budget de **270 000 €** a été alloué pour l'achat de ces véhicules



MOMENTS CLEFS

- Remise des clés par des conseillers départementaux dont notamment Sébastien Gasparini, vice-président en charge de l'éducation et des collèges, auprès des différents services concernés par ces dotations : les services éducation, ouvrages d'art, moyens généraux, culture et sports, jeunesse et plein air.

TRANSVERSALITÉ

- > Service marchés publics
- > Cellule achats
- > Service administratif et financier de la DPMG

PARTENARIATS

- > Concessionnaire marque française



> RÉFÉRENT(S) : CEDRIK BOUKHALFA

6. SOUTENIR LA RÉNOVATION DE L'HABITAT AUDOIS

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Répondant à l'objectif du précédent *Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées* de l'Aude (PDALHPD) d'agir pour l'amélioration du parc de logements, les programmes successifs de lutte contre la précarité énergétique, pilotés en maîtrise d'ouvrage par le Département de l'Aude depuis 2018 et accompagnés par l'Etat et l'Anah, ont permis de :

- soutenir **2 558 audois propriétaires occupants à ressources modestes dans la rénovation de leur logement**, la majorité des classifications après travaux se trouvant en B (33 %) et en A pour 28 % (données arrêtées à fin août 2024). À cette date, les personnes à ressources très modestes représentent 93 % des bénéficiaires du programme

Les nouveaux plans départementaux de l'habitat (PDH) et PDALHPD adoptés par le conseil départemental le 14 mars 2024, fixent comme enjeu **d'accélérer la qualité et la performance énergétique de l'habitat**. Le pacte territorial *France Rénov* que le Département va mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans aux côtés de l'Etat et de l'agence nationale de l'habitat (Anah), sur le territoire audois hors communautés d'agglomération, va comporter trois volets d'actions :

- un volet « dynamique territoriale » pour mobiliser les ménages et les professionnels sur la rénovation de leur habitat
- la mise en place d'un espace conseil *France Rénov* pour offrir à tous les Audois, quel que soit leur statut, des conseils indépendants, neutres et gratuits sur l'ensemble des thématiques de l'habitat
- un volet accompagnement aux travaux offrant la gratuité de l'appui d'un opérateur agréé par l'Anah aux propriétaires occupants à revenus très modestes dans leur projet de rénovation énergétique et de lutte contre l'insalubrité de leur logement

CALENDRIER

- > Décembre 2024 : fin du projet d'intérêt général départemental (Pig) de lutte contre la précarité énergétique *Mon Coach Éco-Logis* et signature du pacte départemental *France Rénov*

> RÉFÉRENT(S) : EVELYNE DURESSE

Coût prévisionnel annuel du pacte :

648 291 €

MOMENTS CLEFS

- Dans le cadre du soutien à la rénovation thermique des logements du parc privé, Muriel Cherrier, vice-présidente déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, aux côtés du sous-préfet de l'arrondissement de Limoux, a visité un logement rénové dans le cadre du programme *Mon coach Éco-Logis*, le 25 avril 2024 à Quillan.



TRANSVERSALITÉ

- > Service logement et habitat
- > Direction transition écologique et mobilité
- > Service juridique

PARTENARIATS

- > Adil
- > CAUE
- > Anah
- > EPCI
- > Communes

7. RÉNOVER LA MDS DE CASTELNAUDARY

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le bâtiment A de la MDS de Castelnaudary est un bâtiment ancien qui a été réaménagé à de multiples reprises au fil du temps. L'état de l'escalier était devenu préoccupant.

En effet, de nombreux désagréments étaient apparus et, selon les experts, sa stabilité n'était plus garantie. Il a donc été décidé de **déménager les bureaux de cette partie de la MDS pour procéder à une dépose complète suivie d'une reconstruction**.

La phase de démolition a nécessité des précautions particulières d'étalement et de contreventement afin de limiter les impacts sur les structures environnantes et assurer la sécurité des travailleurs.

Une fois les structures des anciens planchers mises à jour, une analyse approfondie a pu être réalisée pour déterminer leur stabilité. Des défauts localisés de capacité portante ont amené à procéder à une **opération de renforcement**. La mise en œuvre de celle-ci conjointement à la reconstruction de l'escalier a permis d'optimiser sensiblement le coût de l'opération.

Enfin, ce chantier s'est déroulé en parallèle des **travaux d'amélioration énergétique** (réfection et isolation des toitures, relamping Led, remplacement ou ajout du chauffage et de la ventilation) réalisés sur l'ensemble de la MDS dans le cadre du décret tertiaire. L'ensemble de ces interventions a nécessité de faire appel à de nombreux corps de métiers, de nombreux échanges avec les agents de la MDS du Lauragais et la supervision rigoureuse d'un binôme composé d'un technicien du service exploitation bâtiment et d'un conducteur d'opération du service projets immobiliers.

CALENDRIER

- > Phase d'études et de consultation des entreprises : 2022/2023
- > Le chantier a débuté en juin 2023 pour une réception du chantier en décembre 2024

> RÉFÉRENT(S) : LIONEL ESCALIER, HUGO LE RAY ET NICOLAS LAUMONT

Coût opération de l'escalier et du renforcement des structures porteuses: **300 000 € TTC**

Coût des travaux d'amélioration énergétique : **225 500 € HT** dont 100 000 € pour les toitures

Recettes fond vert : **109 440 € HT**

MOMENTS CLEFS

- Réintégration des agents de la MDS le 12 décembre 2024 après 2 ans de location dans les annexes

TRANSVERSALITÉ

- > Cellule foncière
- > Service moyens
- > Service comptable administratif financier

PARTENARIATS

- > Peries, Guillot, MAE, Nacenta, Fauche, JM Demolition, EGC
- > Audit énergétique : Alterea
- > Bureau d'études énergétique: Manzano, Schwab
- > Bureau d'étude structure : Véritas solution
- > Coordinateur sps : Fongaro
- > Contrôleur technique : Apave

MDPH

8. INSTALLER UN PARC À VÉLO POUR FAVORISER L'USAGE DES MOBILITÉS DOUCES SPORT ET HANDICAP

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Lors de la 3^e édition d'Accel'Air (édition d'octobre 2022) organisée par le conseil départemental de l'Aude, un volet a été organisé exclusivement par et pour les agents de la collectivité (Carcassonne, Limoux, Castelnaudary et Narbonne).

Un programme de conférences, ateliers et animations, dont une fresque du climat, ont été présentés.

À cette occasion, il a été demandé aux agents si des actions éco-responsables avaient été mises en place ou si certaines pouvaient réduire l'impact environnemental dans le cadre du travail...

C'est dans ce contexte, qu'un projet proposé par les agents de la MPDH a été retenu : **l'installation d'un abri à vélo pour les agents et usagers.**

En effet, **5 des 55 agents venaient déjà en vélo** et étaient contraints, par jour de pluie (ou risque de pluie), de venir en voiture.

2 usagers n'ayant pas le permis ont également souhaité voir naître cet abri pour leur permettre d'entreposer leur vélo le temps de leur passage à la MDPH (accueil ou convocation).

La mise en place de **cette aire de stationnement a été réalisée à l'automne 2024** pour le plus grand plaisir des agents de la MDPH, de ses usagers et de la planète.

CALENDRIER

> Tout au long de l'année 2024

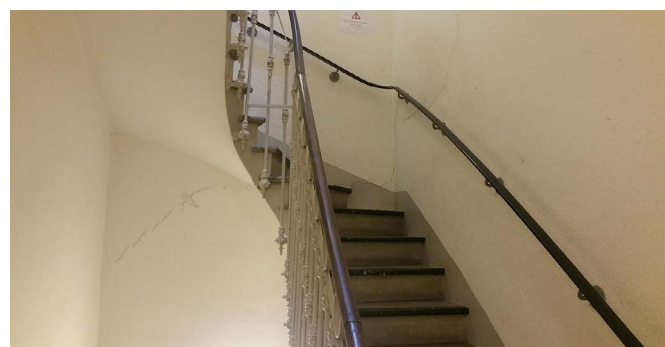
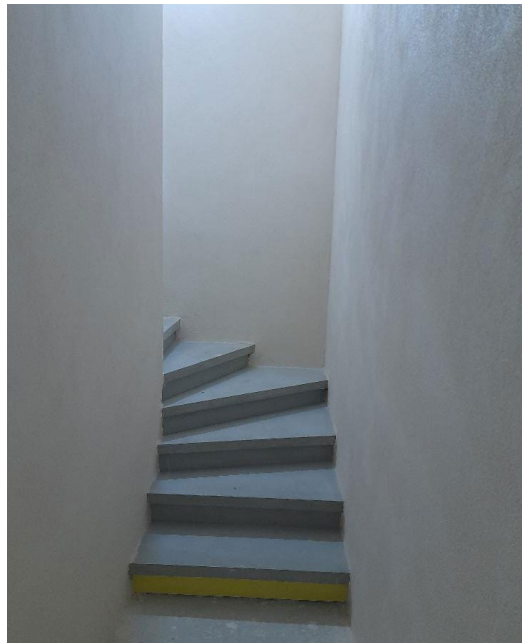
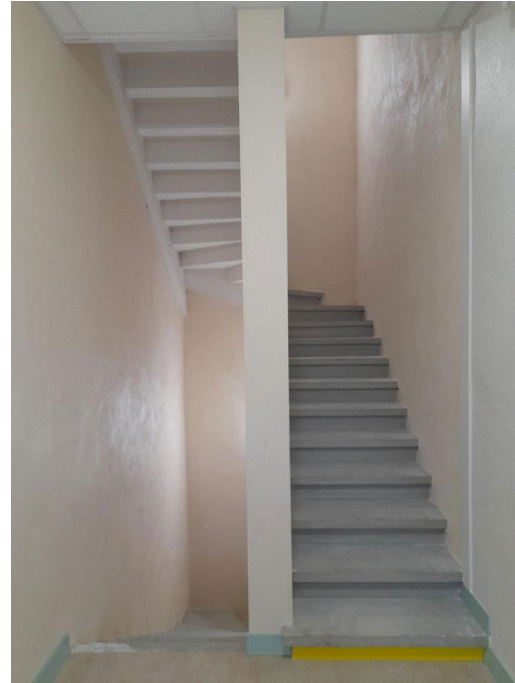
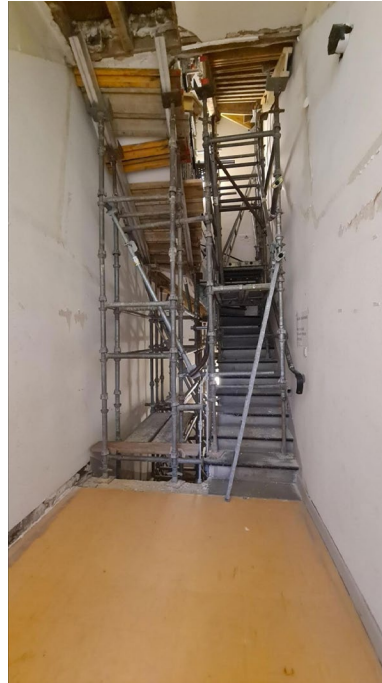
Financement CD

7 agents concernés + 1 usager a minima

> RÉFÉRENT(S) : CANDIE GARCIA-SANCHEZ

DATES CLEFS

• 2005 création MDPH





AXE 2

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

1. DÉFINIR UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LA BIODIVERSITÉ 2025-2035

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

En raison de ses différentes influences climatiques ainsi que de sa géologie diversifiée, le département de l'Aude possède une grande diversité naturelle, que ce soit en termes de faune, de flore, de paysage ou de patrimoine géologique.

Cependant, la biodiversité et les espaces naturels du territoire audois font face à de nombreuses pressions environnementales (impacts du changement climatique, parasites, espèces exotiques envahissantes, etc.) et humaines (urbanisation, fragmentation, certaines pratiques agricoles et sylvicoles, surfréquentation, pollution, etc.).

Le Département de l'Aude mène de **nombreuses actions de restauration et de gestion des milieux naturels et de la biodiversité audoise**. Cet engagement, formalisé en 2012 à travers une première stratégie départementale pour la biodiversité, est réaffirmé aujourd'hui à travers **l'élaboration d'un nouveau document stratégique, pour la période 2025-2035, adapté aux nouveaux défis auxquels le Département va devoir faire face**.

Grâce à une large démarche de concertation (tant en interne avec les différentes directions du Département, qu'en externe avec l'ensemble des partenaires et des usagers) des enjeux et des axes stratégiques ont été identifiés pour la préservation de la biodiversité dans le département. Cette **nouvelle stratégie départementale pour la biodiversité 2025-2035 (SDB) vise particulièrement à :**

- protéger et gérer le patrimoine naturel remarquable du territoire tout en conciliant les différents usages
- prendre en compte la nature ordinaire dans les orientations de développement du département
- restaurer et préserver les fonctionnalités écologiques assurées par les espaces naturels et qui rendent des services précieux à la collectivité

Pour répondre à ces objectifs, elle se décompose en quatre axes stratégiques :

- **axe 1** : préserver et restaurer les espaces naturels et leurs fonctionnalités écologiques

> **RÉFÉRENT(S) : CÉLINE DELORME ET VINCENT DUMEUNIER**

- **axe 2** : gérer le patrimoine naturel départemental et consolider le foncier lié
- **axe 3** : concilier les pratiques économiques et l'aménagement avec la préservation de la biodiversité
- **axe 4** : favoriser la sensibilisation et l'éducation à la nature et à la biodiversité

Cette seconde stratégie départementale pour la biodiversité servira donc de **cadre de référence pour les actions que le Département pourrait accompagner en matière de soutien à la restauration, à la protection de la biodiversité audoise pour les dix années à venir**. Un règlement des aides adapté à cette nouvelle stratégie sera proposé dans un second temps.

CALENDRIER

> Elaboration de janvier 2023 à décembre 2024

Budget : **92 010 €**

Financement à hauteur de **65 à 70 %**
par le fonds vert



MOMENTS CLEFS

- 2 forums des acteurs : les 25 mars et 24 juin 2024
- 3 consultations du Cese
- 2 consultations sur comité scientifique des ENS
- 1 400 réponses au questionnaire par des Audois
- Conseil des jeunes saisi par questionnaires et 42 collégiens interrogés lors de la séance *Planète au collège* de mai 2024
- Vote en session 19 décembre 2024

TRANSVERSALITÉ

- > Direction des routes et mobilités
- > Direction du patrimoine et des moyens généraux
- > Direction éducation, collèges, culture, jeunesse et sports
- > Direction des projets citoyenneté et démocratie participative
- > Direction du développement, de l'environnement et des territoires (services environnement, eau, agriculture et aménagement foncier, tourisme, patrimoine et mobilités douces)
- > Appui et ingénierie
- > Appui et méthodes

PARTENARIATS

- > Région/Conservatoire du littoral
- > Office français de la biodiversité
- > Agence régionale de la biodiversité
- > Agences de l'eau
- > Chambre d'agriculture
- > Centre national de la propriété forestière
- > Office national des forêts
- > DREAL/DDTM
- > Fédération de pêche et fédération de chasse
- > Associations naturalistes
- > Smmar
- > PNR Narbonnaise et Corbières-Fenouillèdes
- > ADT

2. DÉVELOPPER UNE NOUVELLE TECHNIQUE ANALYTIQUE DU LABORATOIRE

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

La dégradation des matières organiques déversées dans les cours d'eau entraîne une consommation d'oxygène dissous. Cette oxydation se fait au détriment des organismes vivants et peut entraîner l'asphyxie du milieu. Cette pollution est provoquée par les rejets industriels et des populations urbaines. Son importance dans un effluent peut être évaluée par un paramètre appelé la demande chimique en oxygène (DCO).

Par la mesure de la DCO, il est en effet possible d'évaluer la charge polluante globale d'une eau usée avant et après un traitement physique, chimique ou biologique afin de contrôler le fonctionnement d'une station d'épuration et l'activité des microorganismes. C'est un paramètre essentiel dans le cadre d'une autorisation de rejet des eaux en milieu naturel.

Ainsi, suite à une demande de nos 2 principaux partenaires dans le secteur de la chimie des eaux, le laboratoire a décidé de mettre en place **une nouvelle méthode pour l'analyse de la DCO**.

Cette dernière est basée sur **l'oxydation des matières après chauffage en milieu acide et sur une lecture de l'absorbance ensuite convertie en ST-DCO** (ST pour tubes scellés). Elle permet au laboratoire de fournir des résultats avec une limite de quantification plus basse qu'avec la méthode classique et ainsi, de mesurer des quantités plus faibles de charges polluantes. Cette méthode demande par ailleurs moins de manipulation et génère moins de déchets.

MOMENTS CLEFS

- Réunion avec nos partenaires début 2024
- Résultats conformes à l'essai interlaboratoire
- Audit Cofrac en mars 2025 pour obtenir l'accréditation

> RÉFÉRENT(S) : LOÏC BUTTIGNOL

10 000 €

1 spectrophotomètre

2 blocs de chauffe pour 48 échantillons

Limite de quantification $\leq 10 \text{ mg/L d'O}_2$

CALENDRIER

- > Réunion avec nos partenaires début 2024 pour recueillir les besoins
- > Visite du laboratoire d'analyses départemental de l'Hérault le 04/07/2024 et partage d'expériences
- > Commande du matériel et des consommables
- > Réalisation d'un essai interlaboratoire (EIL) début octobre 2024
- > Réalisation du dossier de validation de l'analyse en novembre et décembre
- > Réalisation d'un audit interne le 16/12/2024
- > Planification d'un audit Cofrac en mars 2025 pour obtenir l'accréditation



Bloc de chauffe

Lecteur d'absorbance (spectrophotomètre)



TRANSVERSALITÉ

- > Service de l'eau

PARTENARIATS

- > Suez

3. CONSERVER LES RELATIONS PARTENARIALES MAJEURES DU LABORATOIRE

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le service hygiène alimentaire/bactériologie des eaux est un service du laboratoire départemental d'analyses qui intervient pour garantir la sécurité sanitaire des aliments ainsi que pour assurer le suivi et le contrôle des eaux. Il représente un acteur local majeur dans la protection des populations.

Les besoins d'accompagnement se font pour des secteurs d'activité aussi variés que les collectivités (mairies, EPCI, etc.), les Ehpad, les métiers de bouche (bouchers, boulangers, restaurateurs, etc.), ou encore les ostréiculteurs.

Le service est également régulièrement mandaté par l'Etat, via la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aude (DDETSPP) dans le cadre de contrôles officiels, en cas de problèmes sanitaires graves.

Rencontrer les principaux partenaires en 2024 s'est révélé être une étape essentielle pour garantir et conserver cette proximité et ainsi répondre au mieux à leurs besoins actuels et futurs.

Suite à l'évaluation de leurs activités, de l'accompagnement actuel proposé et par la présentation de l'ensemble des prestations du laboratoire et de la structure, de nouveaux partenariats ont été évoqués et initiés.

+ de 300 partenaires

12 partenaires principaux rencontrés

> RÉFÉRENT(S) : CHRISTELLE PORET

MOMENTS CLEFS

- Présentation du laboratoire, de ses activités et de son nouveau site internet lors de chaque rendez-vous
- Bilan de l'activité des partenaires sur les 2 dernières années
- Signature d'un nouveau partenariat avec les mairies de Narbonne et Carcassonne pour une formation sur les bonnes pratiques d'hygiène. Discussion avec ces mêmes partenaires sur le développement d'un partenariat au-delà de l'analyse des eaux
- Communication accrue avec les chasseurs sur le risque « trichines » et l'importance de réaliser des analyses, via des fiches récapitulatives créées par le LDA et distribuées par la fédération de chasse aux associations communales de chasse agréées ACCA)
- Discussion sur l'augmentation des plans d'analyses avec l'abattoir de Quillan notamment pour les contrôles de surface salmonelle et listeria et des analyses de tremblantes suite à une demande des services vétérinaires de l'Etat et à une volonté d'augmenter les tonnages
- Développement envisagé d'un partenariat avec le centre hospitalier de Carcassonne et les autres centres hospitaliers du groupement, dont celui de Castelnaudary, afin de répondre à leurs divers besoins en termes de sécurité sanitaire
- Accompagnement sur les bonnes pratiques d'hygiène pour le CIAS de Carcassonne, déjà initié (à poursuivre)

TRANSVERSALITÉ

> Direction de l'éducation, des collèges, de la culture, de la jeunesse et des sports (DECCJS)

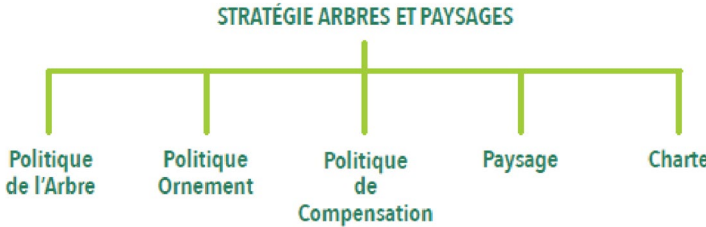
PARTENARIATS

- > Abattoir de Quillan
- > Centre hospitalier de Carcassonne
- > Centre hospitalier de Limoux
- > CIAS de Carcassonne
- > Fédération de chasse de l'Aude
- > Mairie de Carcassonne
- > Mairie de Narbonne
- > Plateforme médico-logistique de Carcassonne
- > Services vétérinaires de l'Etat
- > Sieurs d'Arques
- > UPC de Narbonne
- > USSAP de Limoux



CELLULE APPUI ET INGENIERIE-TRANSITION ÉCOLOGIQUE

4. SENSIBILISER À L'ENTRETIEN DES ARBRES



DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Dans le cadre de la stratégie *Arbres et paysages* du Département de l'Aude, préserver et valoriser le patrimoine arboré audois, sont les lignes directrices de la politique de l'arbre.

Pour entretenir et pérenniser plus de **45 000 arbres** présents sur le bord des routes départementales, de nouvelles interventions sont mises en place, **plus vertueuses et plus respectueuses du végétal**. La prise en compte des enjeux de biodiversité est également intégrée à ces changements.

Tous les outils d'accompagnement à ces évolutions sont mis en place (adoption de la charte de l'arbre et du paysage en 2023) et se traduisent notamment en 2024 par des **formations pour les agents routiers**. La formation est un fil conducteur pour parfaire ses connaissances, développer ses compétences et s'approprier les bonnes pratiques.

CALENDRIER

> Décembre 2024

8000 € financés par le budget formation de la DGA Tem

18 sessions

243 agents (23 centres routiers + Parc)

> RÉFÉRENT(S) : SABINE CAUSSINUS

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 011-221100019-20250320-CD200325_10-DE



MOMENTS CLEFS

- Des sessions de sensibilisation à l'entretien des arbres, organisées en deux temps : un temps théorique afin de donner du sens aux nouvelles pratiques et d'en expliquer les fondements et un temps sur le terrain pour traduire plus opérationnellement ces nouveaux enseignements.



TRANSVERSALITÉ

- > Service formation
- > Direction des routes et mobilités

PARTENARIATS

- > PARLAM AUBRES (qui dispense ces formations)



5. VÉGÉTALISER LES COLLÈGES AUDOIS

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Depuis 2023, le service travaux collèges mène, avec la collaboration étroite et l'appui technique de la direction du développement, de l'environnement et des territoires et de la direction des routes et des mobilités, des opérations de **végétalisation, plantation et reconstitution de mini-massifs forestiers** aux abords ou dans les cours des collèges. Les objectifs **sont d'améliorer les conditions d'accueil des établissements, apaiser le climat scolaire, protéger la biodiversité et sensibiliser les collégiens aux enjeux du réchauffement climatique.**

Ces opérations sont déterminées selon 3 priorités majeures :

- l'appui sur un projet pédagogique global impliquant dans la durée les élèves et enseignants, ainsi que la participation active des collégiens à l'opération
- la création d'ombrage sur les bâtiments et dans les cours, pour modérer les apports de chaleur pendant les périodes d'inconfort thermique
- l'absence d'entretien et d'arrosage à long terme grâce un choix d'essences résistantes aux aléas climatiques et à la sécheresse

Ces opérations sont également l'opportunité de tester de nouvelles essences, de réaliser des plantations de conservation et de reproduction pour l'acclimatation de nouvelles espèces plus résistantes. Elles constituent des démonstrateurs en grandeur réelle, observés à l'échelle régionale et nationale, sur la végétalisation des établissements recevant du public adaptée au changement climatique (visites de Toulouse métropole, du CD 34, ville de Laval, agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, etc.).

CALENDRIER

- > 26-28/11/2024 : plantation d'un massif Myawaki au gymnase du collège de l'Alaric à Capendu
- > 07/11/2024 : végétalisation du plateau sportif du collège Corbières maritimes à Sigean
- > 05/12/2024 : végétalisation des abords de la Segpa du collège Joseph-Delteil à Limoux

> RÉFÉRENT(S) : BRUNO GOUTAY

- Plants mis à disposition par les pépinières départementales
- Transport du broyat de paillage et travaux de terrassement par les agents des centres routiers
- Travaux de préparation et accompagnement à la plantation par les agents des pépinières départementales et des équipes EMAT espaces verts
- Broyat de paillage fourni gracieusement par les déchetteries de proximité
- Achat des fournitures, de plants complémentaires, transports additionnels du broyat, location d'engins, détections de réseaux par le service travaux collèges, pour un budget de 21 k€ en 2024

2 304 plants dont 538 arbres de haute tige et 1473 arbustes mis en terre pour végétaliser 4 000 m2 en 2024, impliquant 1 260 élèves sur les 4 projets

MOMENTS CLEFS

- 2^e tranche de végétalisation du collège Rosa-Parks à Lézignan-Corbières par ses élèves, le 14/10/2024, suite à l'expérimentation de 2023, couronnée de succès (reprise et croissance de la totalité des plants malgré une pluviosité quasi inexistante et une contrainte « arrosage zéro »).

TRANSVERSALITÉ

- > Direction du développement, de l'environnement et des territoires : pépinières départementales
- > Direction des routes et des mobilités : centres routiers de proximité



6. DÉPLOYER DANS L'AUDE LE PROJET SUDOE : PARE-FEUX PRODUCTIFS EN CORBIÈRES

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le Département de l'Aude est partenaire d'un projet intitulé *USE4FOREST*, mis en oeuvre au titre du programme de coopération territoriale européenne *Interreg Sudoe 2021-2027*.

Le programme *Interreg Sudoe* est l'outil européen prévu pour favoriser la recherche commune de solutions en vue de développer les politiques locales, sur un espace géographique déterminé qui est le sud-ouest européen, comprenant l'Espagne, les régions du sud-ouest de la France (Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes/Auvergne/Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées), le Portugal, le Royaume-Uni, Gibraltar et la principauté d'Andorre.

L'objectif de ce projet est de construire et d'expérimenter, dans le cadre d'une approche transnationale, des mesures préventives aux incendies de forêt adaptées aux caractéristiques du sud-ouest de l'Europe.

Il offre au Département l'opportunité d'améliorer sa politique de prévention des incendies et de renforcer son propre partenariat territorial en l'ouvrant à des approches novatrices, dans le cadre d'une

expérimentation qui sera mise en œuvre sur le territoire audois, avec le PNR Corbières-Fenouillèdes et la chambre d'agriculture de l'Aude, ainsi que d'autres partenaires majeurs intervenant dans ce domaine.

Le projet *Sudoe pare-feux productifs en Corbières* vise à prévenir, à long terme, le développement du risque de grands feux dans la zone audoise du parc naturel régional (PNR) Corbières-Fenouillèdes par l'extension et l'amélioration des services rendus par l'agro-pastoralisme. Ce territoire est en effet particulièrement impacté par le réchauffement climatique et la déprise agricole (notamment les friches viticoles).

La démarche associe les acteurs institutionnels le (Département), territoriaux (le PNR), professionnels ou spécialisés (la chambre d'agriculture, le service départemental d'incendie et de secours, l'office national des forêts, des éleveurs et la fédération de chasse).

Elle s'inscrit dans le programme européen *Interreg Sudoe*.

Les partenaires principaux, percevant directement les aides européennes, sont le conseil départemental et le PNR.



> RÉFÉRENT(S) : MICHEL FOUSSARD

Interreg
Sudoe



Co-funded by
the European Union

- Durée du projet : 2 ans (2024 à fin 2026)
- Montant du projet : **500 000 €**
dont **375 000 €** financés par le Feder

6 subventions accordées pour 51 000 €
3 aux communes (DECI) : 15 000 €
3 aux éleveurs (DFCI) : 36 000 €

MOMENTS CLEFS

- Dossier de candidature retenu le 21/05/2024
- Copil initial : 17/09/2024
- Lancement étape 1 (appel à manifestation d'intérêt) : octobre 2024
- Recrutement d'une chargée de mission DFCI par le PNR CF : 01/12/2024
- Un séminaire de lancement a été organisé par le chef de file, en Galice courant 2024
- Des groupes de travail sont en cours de planification au niveau transnational
- Le Département de l'Aude accueillera la conférence de clôture fin 2026

CALENDRIER

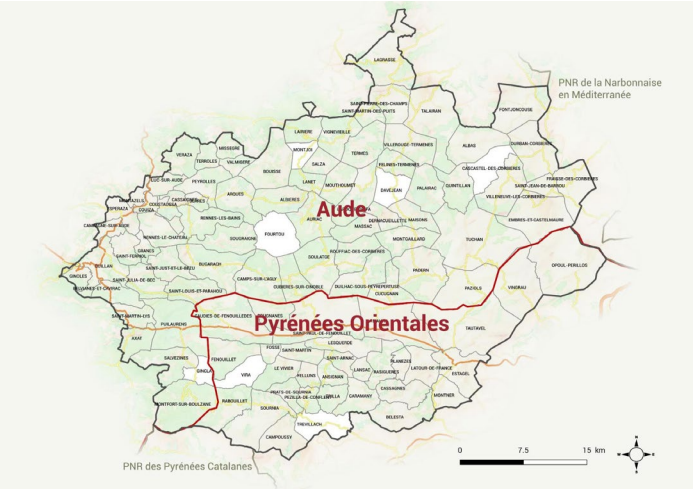
> Déroulement du projet de mi-2024 à fin 2026

Subvention au titre du Feder d'un montant de 375 000 € (75 % du coût total)
pour un budget total de
500 000 €

TRANSVERSALITÉ

- > DGA Tem : défense des forêts contre l'incendie
- > DGA ST : chef de projet territorial Corbières/Salanque/Minervois/Pyrénées audoises et mission Europe

> RÉFÉRENT(S) : CHRISTINE CÔTE



PARTENARIATS

Le projet est coordonné par un chef de file qui est la Xunta de Galice, en Espagne.

Partenariat transnational

Avec le Département de l'Aude, il regroupe treize autres partenaires originaires d'Espagne, du Portugal et de France :

- > Junta de Castilla y León, Espagne
- > Fundación hazi Fundazioa, Espagne
- > Fundación Tecnia Research & Innovation, Espagne
- > Eixo Atlántico do Noroeste Peninsular, Espagne
- > Diputación de Ourense, Espagne
- > Universidade de Vigo, Espagne
- > Ministerio da Administração Interna Autoridade nacional de Emergência e Proteção Civil Autoridade nacional de Emergência e Proteção Civil, Portugal
- > Comunidade Intermunicipal das Terras de Trás-os-Montes, Portugal
- > Instituto Politécnico de Bragança Centro de Investigação de Montanha, Portugal
- > Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine, France
- > Syndicat Mixte du Pays Sud Charente, France
- > PNR Corbières Fenouillède

Partenariat audois :

- > PNR Corbières Fenouillèdes
- > Chambre d'Agriculture de l'Aude
- > Sdis 11
- > ONF
- > Maison Paysanne
- > Direction départementale des territoires et de la mer
- > Cofor
- > CC Région Lézignanaise, CC Corbières-Salanque, CC Limouxin, CC Pyrénées Audoises

7. MANGER AUDOIS POUR TOUS ET SENSIBILISER AU "FAIT MAISON"

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Les agents de la MDS ont mis en place une action collective nommée **cuisine, santé et porte-monnaie** qui a pour objectif :

- d'assurer une **bonne hygiène alimentaire aux personnes en situation de précarité**
- de leur permettre de **découvrir les aliments économiques**
- de les **sensibiliser à l'anti gaspillage alimentaire et zéro déchet**
- de **créer du lien social et redonner confiance à des personnes ou familles isolées**

En parallèle de cette action, certains usagers ont bénéficié de la distribution de **paniers solidaires à 3 reprises** en septembre, novembre et en décembre 2024. A partir du contenu de ces paniers, différentes recettes ont été établies et mises en pratique à travers **3 ateliers cuisine** où participaient des usagers et des agents de l'unité prévention. Ces ateliers se sont déroulés dans le centre-ville de Carcassonne (au sein de l'espace vie sociale), mais aussi sur le territoire rural à Cuxac-Cabardès et à Rieux-Minervois.

Portée par la MDS, elle a permis de se développer au-delà du centre-ville de Carcassonne vers les territoires ruraux et d'aller vers les usagers en situation de précarité et peu mobiles.

Le bilan est positif puisque les usagers se sont mobilisés et ont été satisfaits de la mise en place de cette action qui leur a permis de **créer du lien social, d'apprendre à cuisiner des produits sains et audois**.

Enfin, les porteurs de ce projet se sont mobilisés sur l'ensemble du territoire en lien avec des partenaires tels que l'agglomération de Carcassonne et les mairies des villages concernés.

CALENDRIER

- > 18 septembre
- > 6 novembre
- > 10 décembre 2024

> RÉFÉRENT(S) : NADÈGE BADIA

Réunion préparatoire : **3 réunions** mises en place pour préparer l'action

Fréquentation : **8 usagers** le 18/09 et **5 usagers** le 06/11

MOMENTS CLEFS

- Le 6 novembre 2024 : présence de la vice-présidente Chloé Danillon et de Paul Griffe, conseiller départemental et maire de Cuxac-Cabardès qui ont présenté l'action

TRANSVERSALITÉ

- > La direction action sociale et insertion

PARTENARIATS

- > Agglomération de Carcassonne
- > Mairies de Cuxac-Cabardès et de Rieux-Minervois



AXE 3

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



1. ORGANISER UNE QUINZAINE ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le Département déploie de nombreuses actions pour soutenir l'égalité professionnelle, sociale, économique et politique entre les femmes et les hommes. Dans la continuité du rapport annuel sur l'égalité entre hommes et femmes, la volonté de la collectivité, depuis 2023, a été d'élaborer un plan d'action, en formant un **groupe de travail d'agents volontaires issus de différentes directions pour valoriser et faire connaître les actions existantes, et faire émerger de nouvelles idées.**

C'est dans ce contexte qu'est née l'idée **d'organiser une quinzaine** autour de la date symbolique du 8 mars.

Du 11 au 29 mars 2024, plusieurs actions ont été proposées aux agents départementaux mais aussi au grand public avec l'objectif d'interroger ou de sensibiliser à la déconstruction des stéréotypes de genre : un théâtre-forum sur le sexisme quotidien au travail, une conférence aux Archives départementales, des jeux sur les stéréotypes, deux expositions, l'une ouverte au public sur les droits des femmes, l'autre, destinée aux agents sur les métiers genrés de la collectivité, un quiz, un mur d'expression, des boîtes à idées, une opération toilettes non genrées pour interpeller et faire réagir...

Cette 1^{ère} édition a permis de tester différentes initiatives et de consolider le groupe de travail, et s'est achevée sur une table-ronde en compagnie de la Présidente, d'élu(e)s et d'agents pour faire ensemble **le bilan et imaginer les perspectives pour 2024-2025.**

CALENDRIER

- > 8 mars 2024 : journée internationale des droits des femmes
- > 14 mars 2024 : adoption en session du rapport annuel et du plan d'action
- > 11 au 29 mars 2024 : quinzaine égalité et diversité

> RÉFÉRENT(S) : DOMINIQUE LAROCHE

Budget : **3 900 €**

Temps de travail des agents

Fréquentation :

- théâtre forum : **35 agents**
- 3 animations ludiques pour sensibiliser aux enjeux de l'égalité et la diversité menées dans les antennes de Limoux, Lézignan-Corbières et Narbonne (avec le Cidff) : **20 agents + 2 partenaires**
- activité sportive mixte accessible à tous-tes entre 12h et 14h : **6 agents**
- **14 agents** ont posé pour l'exposition *Je suis juste moi*. Cette dernière, ainsi qu'une autre accessible au public *féminisme, égalité et respect des droits*, ont circulé à Carcassonne, Limoux et Lézignan-Corbières
- **30 jeunes** ont pris part aux ateliers égalité et prévention des violences lors du forum du conseil départemental des jeunes (CDJ)

MOMENTS CLEFS

- L'adoption du rapport et du plan d'action Egalité et diversité par le conseil départemental, le 14 mars 2024, en compagnie des 30 agents membres du groupe de travail qui assistaient à la session, suivie du lancement de la Quinzaine avec le vernissage de l'exposition en salle Gaston-Defferre.
- Vendredi 29 mars à 11h en salle Gaston-Defferre : table-ronde avec la Présidente Hélène Sandragné, la vice-présidente Valérie Dumontet, les élus et les agents, pour passer en revue le bilan des actions posées et imaginer les perspectives sur ces différents sujets.

TRANSVERSALITÉ

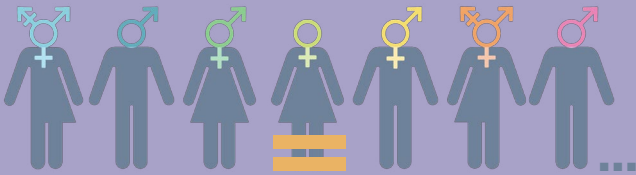
- > Services communication interne et documentation
- > Agents du groupe de travail égalité et diversité
- > Direction de l'action sociale territoriale
- > Direction de l'autonomie
- > Direction de l'action sociale et de l'insertion
- > Service de l'accueil
- > MDPH
- > Chef de projet mobilités (cellule appui et ingénierie DGA Tem)

PARTENARIATS

- > Délégué départemental aux droits des femmes, préfecture
- > Cidff



Du 08 au 29 mars 2024



LA QUINZAINE Égalité et diversité

Expositions, quiz en ligne, théâtre forum, activités sportives, jeux de rôle, ateliers d'échange, portraits d'agents...



Département de l'Aude



2. DÉCLARER SA FLAMME À PARIS 2024

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

L'Aude a été un territoire d'accueil du *Relais de la Flamme olympique* le 16 mai 2024, une date qui restera gravée à jamais dans le cœur des Audois.

Un relais pour tous, pour la promotion du sport, qui a entraîné dans cet élan collectif les associations, les collectivités, les comités, les clubs sportifs et les habitants pour faire du passage de la flamme un moment fédérateur exceptionnel.

Le Département a été l'échelon pivot dans la construction du parcours du *Relais de la flamme olympique*. Cette opportunité a été une occasion unique d'être associé à un événement populaire à la portée médiatique nationale et internationale incontestable, tout en ciblant l'engagement de la population, la valorisation de la place du sport, la mise en valeur des lieux remarquables du territoire, ses atouts touristiques et économiques.

La construction du parcours s'est faite autour de l'histoire de notre territoire qui devait mettre en valeur nos richesses patrimoniales, culturelles, touristiques, naturelles et sportives.

Le *Relais de la Flamme* a emprunté 7 segments avec des villes et des sites exceptionnels : le château de Peyreperouse (candidature Unesco), Narbonne (sa romanité, son patrimoine), Lagrasse (plus beau village de France), Limoux (sa blanquette, son carnaval, les portes de la Haute-Vallée), Castelnaudary (le Canal du Midi, son cassoulet), Gruissan (son port, sa plage, la tour Barberousse) avec un final à Carcassonne, de l'Hôtel du Département en passant par la bastide, pour une arrivée exceptionnelle dans la Cité classée au patrimoine mondial de l'Unesco.

TRANSVERSALITÉ

> Plusieurs services et directions ont œuvré avec le service des sports à l'organisation du *Relais de la flamme olympique* : la culture, l'éducation, les bâtiments, les services techniques, la bibliothèque départementale, les Archives départementales, la direction des routes, la communication externe et interne, la mission jeunesse, la MDPH, etc.

> RÉFÉRENT(S) : ARNAUD FRAÏSSE

CALENDRIER

- > Octobre 2022 : signature de la convention avec le comité d'organisation des *Jeux Olympiques* (COJO)
- > A compter de février 2023 : organisation des comités territoriaux des opérations (CTO) relevant l'aspect sécuritaire
- > Fin 2023 et 1er semestre 2024 : mise en place des comités territoriaux d'engagement (animations tout au long du parcours)
- > 16 mai 2024 : passage du *Relais de la flamme olympique* dans l'Aude

- **180 000 € investis** et répartis sur les exercices de 2022, 2023 et 2024
- **Plus de 50 000 personnes comptabilisées** sur le tracé
- **900 policiers et gendarmes** chargés de la sécurisation du parcours et du public dont **100 policiers et gendarmes** chargés spécifiquement d'assurer la sécurité des porteurs de la flamme
- **120 relayeurs** dans l'Aude effectuant chacun 200 mètres en portant la flamme
- **20 kilomètres** répartis sur 7 segments de 1 à 6 kilomètres et représentant 6 communes traversées et une ville étape



PARTENARIATS

> Les structures extérieures associées à l'action : la préfecture et les sous-préfectures, les communes traversées, la gendarmerie, les polices nationale et municipale, les renseignements territoriaux, le Sdis, l'éducation nationale, le comité départemental olympique et sportif et les comités sportifs audois, les comités handisport et sport adapté, le Graph, Voies navigables de France, le syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières.

MOMENTS CLEFS

- La flamme olympique a traversé une partie du département, le jeudi 16 mai, suscitant sur son passage une liesse populaire. Le premier relayeur a débuté à Peyreperouse, les suivants ont porté la flamme jusqu'à la cime juchée à 800 mètres. La descente a été effectuée par une relayeuse accrochée à une tyrolienne. Le convoi a pris la direction de Narbonne pour la deuxième étape avec un départ au cœur de l'Aréna, direction le centre-ville, place de la Mairie où des milliers de personnes attendaient la torche. Le troisième segment s'est déroulé à Lagrasse, l'un des plus beaux villages de France, où la flamme a été portée jusqu'aux pieds de l'abbaye. Le quatrième relais s'est ensuite dirigé vers Limoux, au départ de la basilique Notre-Dame de Marceille, direction le centre-ville avec une traversée obligatoire de la place de la République pour achever son parcours sur l'esplanade, devant le lycée. Le cinquième relais à Castelnaudary, est parti symboliquement du quai du port du Canal du Midi en passant par des écoles, des collèges et des établissements pour seniors avec une arrivée devant la Halle aux grains en présence de la confrérie du cassoulet. Pour l'avant-dernière étape audoise, la flamme est partie en bateau de la capitainerie du port de Gruissan via un relai collectif composé de 24 sportifs licenciés à la fédération française de voile, puis le tour de l'étang, les ruelles du village, pour terminer au sommet de la tour de Barberousse. Dernière étape au départ du parvis de l'Hôtel du Département où durant toute la journée, des activités sportives, des démonstrations de haute envolée et des animations culturelles ont été proposées aux habitants et aux scolaires. Le parcours a emprunté les grands boulevards jusqu'à la Cité médiévale avec un long passage exceptionnel sur les remparts accompagné par une compagnie d'acrobates-voltigeurs qui s'est conclue aux pieds de la porte narbonnaise où a été allumé le chaudron devant des milliers de spectateurs.

3. DÉPLOYER DES MALLES DE DOCUMENTS POUR LES EHPAD

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

La bibliothèque départementale accompagne les aînés en mettant à la disposition des établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (Ehpad) qui le souhaitent, des **malles de 30 à 40 documents** ciblées pour ce public : livres en gros caractères, beaux livres avec photos, CDs, livres audio... Des jeunes en service civique de l'association *Unis-Cité* ont été formés pour accompagner les aînés dans l'utilisation et la connaissance des malles.

Il est également possible d'emprunter des outils d'animation, en particulier des expositions, pour permettre aux résidents d'accéder à la culture sans avoir à se déplacer. Les kamishibai prêtés par la BDA, sortes de théâtres ambulants d'origine japonaise où on peut faire défiler des histoires illustrées, ont notamment retenu l'attention de plusieurs Ehpad.

PARTENARIATS

- > Les 8 Ehpad (La Béthanie, Les Figueres, Chénier, Madeleine Bres, Al niu del Roc, Gaudissard, La Bonanca, Les Estamounets)
- > L'association *Unis-Cité*

Près de **10 000 € d'investissement** pour acheter les documents composant les **13 malles au catalogue**

Les malles sont prêtées deux fois par an, à **8 Ehpad** répartis sur le département (Carcassonne, Capendu, Limoux, Roquefeuil, Espéraz, Gruissan, Couiza)

5 malles ont été prêtées à l'association Unis-Cité pour la médiation auprès des aînés

> RÉFÉRENT(S) : MARIEKE FORNEROD

MOMENTS CLEFS

- Ce dispositif fait suite à une volonté de soutenir les résidents des Ehpad pendant la crise du coronavirus. Les contacts pour faire émerger les besoins des différents partenaires ont engendré cette nouvelle action.



4. ORGANISER UN ATELIER VOYAGE À TRAVERS LE TEMPS AVEC LE CENTRE SOCIAL MAX-SAVY : LE MOYEN ÂGE

DESCRIPTION DE LA DIRECTION

Les Archives départementales de l'Aude ont pour mission de **rendre accessibles à tous les documents et données qu'elles conservent et d'en faciliter la réutilisation**. Elles organisent ainsi différentes activités en direction de publics variés.

Un des objectifs de la mission dédiée à la communication et à la valorisation du patrimoine écrit consiste à **attirer de nouveaux publics, en particulier ceux qui sont les plus éloignés de la culture**. Avec la mise en œuvre d'actions de médiation collective, en 2024, la direction des Archives a permis à des jeunes de tous horizons (âge, handicap...) de découvrir de manière ludique les archives, d'être sensibilisés à l'histoire de l'Aude et de s'approprier un patrimoine culturel commun.

DATES CLEFS

- Les Archives sont installées au cœur du quartier Grazaillès à Carcassonne depuis 2003

Entre 5 500 et 7 000 personnes participent chaque année aux activités culturelles proposées.

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Situé dans le même quartier que les Archives (Grazaillès), le centre social Max-Savy est un lieu d'animation de la vie sociale ouvert à tous autour des valeurs de solidarité, du respect de la dignité humaine et de la démocratie. C'est aussi un lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels et interculturels.

Les médiateurs des Archives **proposent régulièrement d'accueillir des jeunes de Max-Savy** et c'est dans ce cadre qu'en 2024 ils ont animé un voyage à travers le temps : le Moyen Âge pour permettre à des jeunes du centre de découvrir cette période historique à travers 5 ateliers de pratique artistique et culturelle : calligraphie, héraldique, enluminure, paléographie, et histoire de la cité autour de son château comtal et de la figure légendaire de Dame Carcas.

> RÉFÉRENT(S) : CAROLE RENARD

CALENDRIER

> 6 mois, de janvier à juin 2024

7 rencontres organisées

50 jeunes ont bénéficié de ces ateliers

MOMENTS CLEFS

Liste des ateliers :

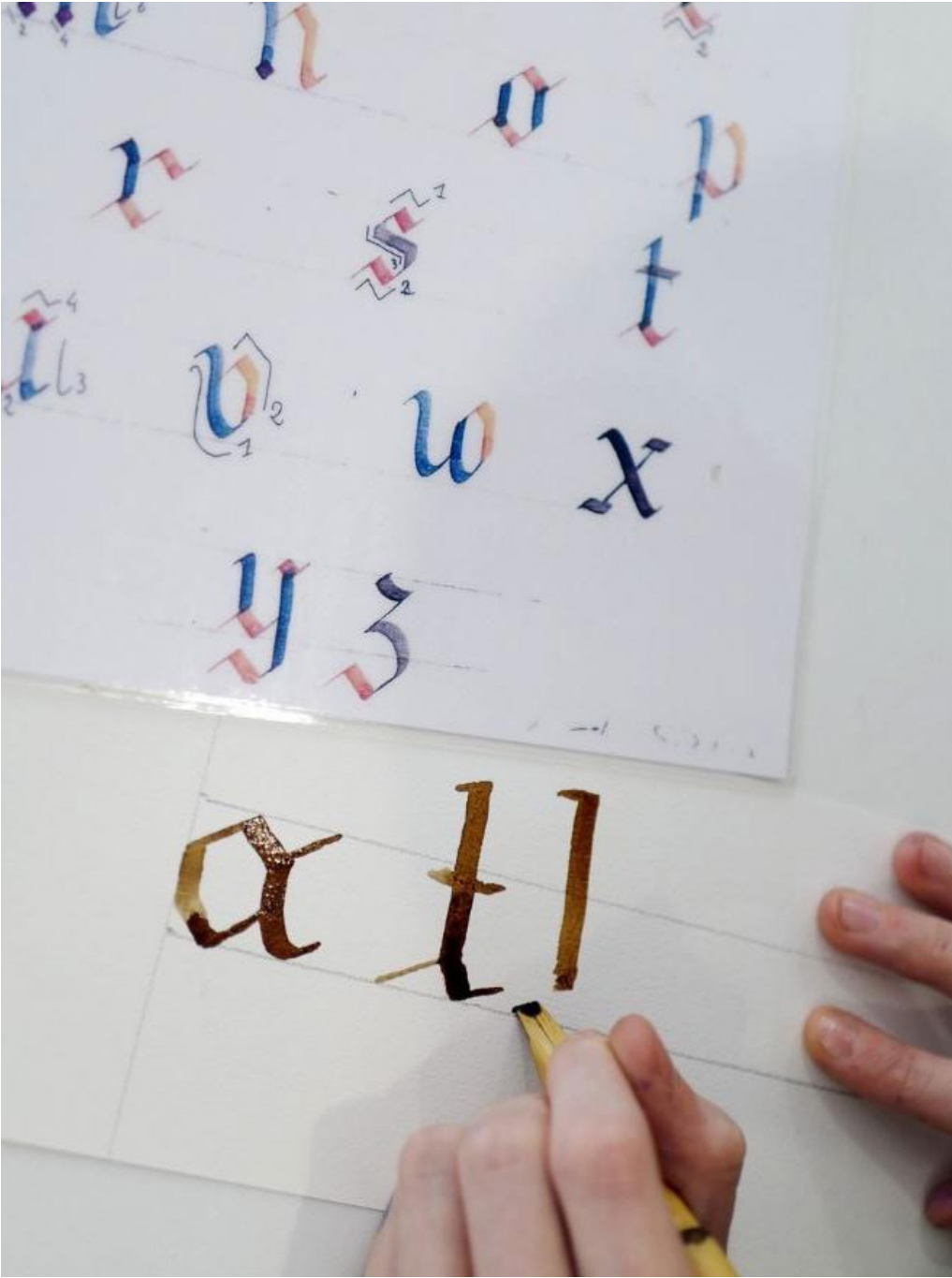
- atelier de l'apprenti paléographe : *Comment déchiffrer les écritures anciennes*
- mini atelier calligraphie : *J'écris le mot la cité*
- atelier héraldique : *Je fais mon blason/le blason de ma famille*
- atelier enluminure : *À partir d'un bestiaire, je dessine les animaux du moyen-âge et j'utilise les techniques d'enluminures pour la mise en couleur*
- Atelier plastique : *Je construis le château de mes rêves en 3D*
- Atelier autour de Dame Carcas et des vêtements du Moyen Âge

TRANSVERSALITÉ

> Des médiateurs culturels des Archives et des archivistes

PARTENARIATS

> Centre social Max-Savy



Atelier enluminure

5. OEUVRER POUR L'ALLIANCE POUR LA JEUNESSE AUDOISE (AJA)

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

L'Alliance pour la jeunesse audoise (Aja) est une **instance de co-construction d'une stratégie et d'une politique territoriale en faveur des jeunes** impulsée par le Département à la fin de l'année 2022.

Ce réseau est composé des acteurs autour de la jeunesse : institutions, communes ou EPCI, associations dont le cœur de métier est l'accompagnement des jeunes (environ 30 structures y sont représentées).

Depuis son lancement, l'Aja met en œuvre des projets menés en coopération dans une logique de complémentarité. Elle organise également plusieurs rencontres pour **renforcer l'interconnaissance et la culture commune**.

- Les projets portés en 2024 :
- **faciliter l'accès à la culture pour les jeunes** qui en sont éloignés via la médiation culturelle : mené en lien avec *Cultures du cœur*
 - **révéler et partager les initiatives** qui contribuent au développement de l'esprit critique à l'échelle du département
 - **lancer un café jeunesse** : un rendez-vous informel, en visio, deux fois par mois pour échanger des informations et pratiques

CALENDRIER

- 2 séminaires Aja :
- > 26 janvier : bilan 2022 et construction du plan d'action 2023
 - > 30 septembre 2024 : signature de la charte commune et échange de pratiques avec le Département de l'Ariège

> RÉFÉRENT(S) : CATHERINE FALCH

20 cafés jeunesse

Organisation d'une **journée d'échanges de pratiques et de sensibilisation** à la médiation culturelle en direction des jeunes éloignés de la culture

3 groupes projets : 12 réunions de travail

MOMENTS CLEFS

- A l'occasion du séminaire du 30 septembre, l'Aja a consolidé sa dynamique par la signature de la charte commune qui a scellé l'engagement de ses membres pour agir de façon concertée, mutualisée et systémique sur toutes les formes de vulnérabilité et de précarisation des jeunes audois et soutenir les processus d'autonomie des jeunes. Plus de **60 acteurs jeunesse étaient présents**

TRANSVERSALITÉ

- > La démarche de transversalité impulsée avec les partenaires externes n'aurait de sens sans cette même logique en interne
- > C'est avec cet objectif qu'a été créé le groupe transversalité interne jeunesse en parallèle de l'Aja. Ce groupe est composé de référents des directions ayant des actions en faveur de la jeunesse : direction enfance famille, direction de l'action sociale territoriale, direction de l'éducation, des collèges, de la culture, de la jeunesse et des sports (service éducation, culture, sport), Archives départementales, MDPH. Toutes les directions peuvent y participer de façon ponctuelle si elles mènent des actions jeunesse
- > Les informations de l'Aja alimentent le groupe transversalité jeunesse et vice versa
- > Des professionnels participent aux groupes de travail de l'Aja : chargée de mission ODPE, chargée de mission relations internationales et éducation à la citoyenneté mondiale

PARTENARIATS

L'AJA est un réseau partenarial composée :

- > d'institutions : Département, Caf, MSA, services de l'Etat (dont l'éducation nationale)
- > des communes ou EPCI ayant la compétence jeunesse
- > des acteurs associatifs dont le cœur de métier est l'accompagnement des jeunes : *Acti City, Les Petits Débrouillards, Francas*, fédération départementale des MJC, PEP, missions locales, *Unis-Cités*, FAOL/ligue de l'enseignement, *Accompagner bâtir prévenir*



Le séminaire du 30 septembre 2024 a consolidé la dynamique commune

6.

METTRE EN PLACE DES PROJETS DU
BUDGET PARTICIPATIF #2 EN FAVEUR DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU LIEN SOCIAL

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Dans le cadre de la politique départementale de démocratie participative, l'année 2024 a été consacrée à **l'évaluation de la deuxième édition du Budget participatif** pour préparer les nouvelles orientations de la troisième édition qui est désormais appelée **Budget citoyen**. Les modalités de cette action restent inchangées.

Ainsi en 2024, plusieurs projets issus de la deuxième édition se sont concrétisés et ont été inaugurés.
Des projets choisis par les habitants de l'Aude et qui s'inscrivent pleinement dans un développement durable du territoire audois (préservation de l'environnement, lien social, etc.).

CALENDRIER

> De juin 2023 à novembre 2024

24 projets soumis à la commission
permanente pour l'attribution d'un total
de 1 203 192 € de subventions

16 projets inaugurés

TRANSVERSALITÉ

Le suivi du **Budget participatif** repose sur la constitution d'une équipe projet intra direction avec des agents des différentes directions et DGA.

Dans le cadre des projets mentionnés ci-dessus, ce sont principalement les services suivants qui ont été mobilisés :

- > les pépinière départementales
- > le service environnement
- > les équipes de la DGAST (chefs de projets territoriaux, CM jeunesse, etc.)
- > le Sebau
- > le pool automobile(déplacement inauguration)
- > la MDPH : communication sur les projets en lien avec le handicap
- > la communication externe

PARTENARIATS

- > Chaque association a mobilisé, pour conduire les différents projets, son réseau de bénévoles mais également ses partenaires associatifs locaux et départementaux

PROJET

- Un nouveau visage pour les terrasses d'Emile
- Inauguré le 12 juin 2024 à Peyriac-de-Mer
- Grâce au budget participatif, l'association a pu financer le matériel et les travaux nécessaires et obtenir de la pépinière départementale des essences végétales adaptées au climat méditerranéen. Cette ancienne friche est à présent devenue un espace de balade au splendide point de vue sur les étangs et un écosystème où faune et flore peuvent à nouveau s'épanouir.
- Association : *Valorisons les friches et paysages du Peyriacois*
- Canton : Corbières Méditerranée
- Nombre de voix : 604
- Subvention : 28 295 €



PROJET

- À Gruissan, on inaugure, et doublement !
- Inaugurés le 30 mars 2024 à Gruissan
- Au sein de la MJC de Gruissan, qui grâce au budget participatif a pu se doter de matériel informatique pour renforcer l'offre numérique de son tiers-lieu, l'association *Aude Nature* a animé un atelier de sensibilisation et de fabrication de nichoirs, pour des printemps pleins d'hirondelles.
- Associations : MJC Gruissan et *Aude Nature*
- Canton : Narbonne 2
- Nombre de voix : 635 et 691
- Subvention : 21 225 € et 3 213 €



PROJET

- Une joëlette pour oublier un instant le handicap
- Inauguré le 4 novembre 2023 à Leucate
- Une joëlette a été financée grâce au budget participatif. Il s'agit d'un fauteuil roulant handisport qui permet aux personnes en situation de handicap physique de pratiquer la randonnée. L'inauguration a été marquée par une démonstration du matériel.
- Association : *L'enjambée leucatoise*
- Canton : Corbières Méditerranée
- Nombre de voix : 824
- Subvention : 7 197 €



PROJET

- Fleurir les Corbières
- Inauguré le 12 octobre 2024
- Grâce au budget participatif, l'association a pu, sur des terrains mis à disposition, défricher et préparer la terre à recevoir des semis (essences végétales mellifères) et mettre en place des panneaux explicatifs concernant le projet.
- Objectif du projet : aider la nature à reprendre vie en semant des plantes régénératrices et mellifères qui favoriseront le retour des insectes pollinisateurs et le développement de la petite faune. Les semis utilisés sont adaptés au climat et augmentent la rétention et l'infiltration de l'eau et le stockage du carbone, favorisant ainsi la biodiversité et l'embellissement du paysage.
- Une conférence animée par Guillaume Duboin, ingénieur agronome et viticulteur, s'est tenue lors de cette inauguration.
- Association : *Développement durable en Corbières - Minervois*
- Canton : Corbières
- Nombre de voix : 758
- Subvention : 50 053 €



AXE 4

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

1. ORCHESTRER UN FORUM DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Dans le cadre de sa politique autour de l'action extérieure des collectivités territoriales, le Département coordonne un réseau des acteurs audois de la solidarité internationale.

En novembre 2024, une rencontre a permis de redynamiser la démarche et de définir les objectifs du réseau. Parmi eux sont mis en avant les échanges d'expériences et de connaissances ainsi que l'organisation collective d'événements.

Le forum de la solidarité Internationale est ainsi une **initiative des associations audoises souhaitant mettre en lumière les actions qu'elles mènent à l'étranger.**

Cette rencontre s'est déroulée sous la forme d'un forum des associations classique (stands tenus par les membres des associations), l'après-midi a été rythmée par la tenue de deux ateliers-débat. Le tout dans une ambiance « musique du monde » animée par des musiciens et une chanteuse spécialement venus pour l'occasion.

Budget de **5 000 €**

CALENDRIER

> Samedi 30 novembre 2024

MOMENTS CLEFS

- Matinée dédiée à des échanges entre acteurs du monde économique et associatif sur l'engagement à l'international, animée par le responsable de l'antenne ouest-audoise du réseau *Face Aude*. Présence de Véolia, de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, de la Coopérative La Cavale...
- Forum ouvert au public l'après-midi, organisation d'ateliers sur le développement durable dans l'Aude et à l'international, sur les jeunes et la solidarité internationale.

> RÉFÉRENT(S) : LAURA GRIMAUD

PARTENARIATS

> Réseau des acteurs audois de la solidarité internationale (une vingtaine d'associations du territoire)



2. RENFORCER LA PRÉVENTION DES RISQUES ET ÊTRE UN APPUI AUX CASERNES DES VILLAGES TURCS DE BESNI ET GOLBASI DÉTRUITS PAR LE TREMBLEMENT DE TERRE

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Dans la nuit du 5 au 6 février 2023, un séisme dévastateur d'une magnitude de 7,8 a frappé le sud-est de la Turquie, près de la ville de Gaziantep, ainsi qu'une grande partie du nord de la Syrie. Dans les heures et les jours qui ont suivi, de nouvelles secousses de magnitude 7,5, 6,4 et 5,8 ont été enregistrées, accompagnées de nombreuses répliques dans la même région. Ce désastre a causé la mort de plus de **54 000 personnes en Turquie et en Syrie**, d'après les Nations Unies, et a entraîné des destructions massives dans une zone habitée par plus de 23 millions de personnes, dont de nombreux réfugiés syriens ayant fui la guerre civile.

Cet événement, considéré comme l'une des pires catastrophes naturelles du siècle, place les autorités nationales et locales turques devant la tâche colossale de restaurer et de reconstruire les infrastructures et les services essentiels. Selon les estimations du ministère du trésor et des finances turc, les pertes économiques dues au séisme s'élèvent à environ **2 000 milliards de livres turques, soit près de 93,3 milliards d'euros**. Outre la reconstruction, les autorités locales doivent relever le défi des besoins accrus des réfugiés syriens. En effet, les 11 provinces touchées par le séisme correspondent aux principaux centres d'accueil des réfugiés, ajoutant une dimension humanitaire complexe aux efforts de reconstruction.

Aussi, le Département de l'Aude, dans le cadre d'un fonds d'urgence conjoint de plusieurs collectivités françaises, porté par *Cités Unies France*, a initié en 2024 un **programme de coopération pour apporter un soutien aux municipalités de Besni et de Golbasi**, situées dans la province de Gaziantep, et fortement affectées par le séisme et ses répliques. Ce programme de coopération vise à **renforcer la résilience de ces municipalités en restructurant leurs infrastructures d'urgence et en dotant leurs centres d'incendie et de secours d'équipements essentiels pour faire face aux situations critiques**.

En 2024, plusieurs formations ont été dispensées par des associations de pompiers français spécialistes de l'urgence internationale, permettant aux équipes locales de bénéficier de l'expertise de formateurs spécialisés dans la gestion des risques et la prévention des catastrophes naturelles. Ces formations ont permis aux participants d'acquérir des compétences pratiques et techniques pour mieux intervenir lors de situations de crise. En complément, les centres d'incendie et de

secours de Besni et de Golbasi ont été **équipés de matériel d'intervention d'urgence**, incluant des équipements pour la lutte contre les incendies, du matériel de désincarcération pour les opérations de sauvetage en cas d'accidents, ainsi que des dispositifs de premiers secours.

Ce projet a non seulement permis un transfert de compétences et d'équipements entre les services d'urgence, mais il a également renforcé les liens de solidarité entre les collectivités impliquées autour des différents modèles de coopération internationale en matière de gestion de crises et de renforcement des capacités de réponse aux catastrophes.

CALENDRIER

- > 2023 : conception du programme
- > 2024 : mise en œuvre

Budget de **275 000 €**
sur les **24 mois** dont 10 000 € de l'Aude

MOMENTS CLEFS

- Remise du matériel dans les centres d'incendie et de secours en septembre 2024

TRANSVERSALITÉ

- > DGA solidarités territoriales, cellule coopération décentralisée

PARTENARIATS

- > *Cités Unies France*
- > Plus de 50 collectivités françaises ont participé au fonds conjoint
- > Union des municipalités turques
- > Casernes des villes de Besni et de Golbasii

> RÉFÉRENT(S) : NICOLAS CIMBARO



3. LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Historique la consultation itinérante du bus PMI

Le Département de l'Aude fait face à une désertification médicale de plus en plus importante sur le territoire. Les causes sont multiples : la diminution de l'offre médicale associée à la baisse de la démographie médicale et l'évolution de la disponibilité des professionnels de santé, la difficulté importante pour une partie significative de la population de connaître ses droits et également, des conditions de transports qui peuvent être complexes pour accéder à l'offre de soins.

Afin de lutter contre cette désertification médicale et accroître les capacités de soins du territoire, le Département a adopté en 2021 une **feuille de route départementale d'amélioration de l'accès aux soins**, modifiée en avril 2024. Il s'agit d'apporter des **aides aux internes de médecine générale** qui réalisent leur stage sur le territoire, aux infirmiers qui s'engagent dans la formation infirmier en pratique avancée, aux médecins généralistes et spécialistes pour une primo-installation, aux collectivités territoriales pour la création/rénovation d'une maison de santé pluridisciplinaire, etc.

Aides aux internes

En 2024, le Département a accompagné **64 internes** (39 en 2023 et 28 en 2022) en médecine générale qui ont réalisé un stage dans les zones en déficit en matière d'offre de soins sur le territoire. Cet accompagnement vise à prendre en charge une partie des frais de déplacements dans le cadre de la réalisation du stage. De plus, le Département accueille désormais des internes auprès de la PMI : depuis 2022 sur l'Ouest audois et 2023 sur l'Est audois.

Le Département a participé en mai et en novembre aux soirées d'accueil des internes de l'Ouest audois organisées par les intercommunalités. L'occasion de promouvoir le territoire et de présenter les dispositifs départementaux. Le Département a également participé au mois d'octobre au forum des internes organisé par la faculté de médecine de Toulouse afin de présenter les possibilités territoriales en matière de stage et d'accompagner les internes de première année dans leur choix de stage.

Aides à l'installation

L'aide à la première installation de médecin généraliste

> RÉFÉRENT(S) : MAËVA HOMES

ou professionnels de santé en tension, prend en charge une partie du matériel informatique et médical nécessaire à l'équipement du cabinet dans la limite de **10 000 €**. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à exercer sur le territoire pendant une durée minimale de 5 ans. En 2024, le Département a accompagné l'installation de **trois médecins généralistes** sur les communes de Limoux, Pennautier et Leuc pour un montant total de **19 720 €**.

Aides à la formation IPA

L'aide est destinée aux infirmiers qui effectuent une formation d'infirmier en pratique avancée pendant les deux années de formation pour un montant de **6 000 €**, en contrepartie d'exercer sur le territoire pendant 5 ans. Le Département a accompagné **quatre infirmiers** qui ont débuté la formation en septembre 2024 : trois spécialisés en pathologies chroniques stabilisées et un en spécialité santé mentale.

Aide à l'émergence des dispositifs innovants en matière d'accès aux soins

Le Département intervient depuis 2024 sous la forme d'une subvention de fonctionnement à destination de l'amorçage des projets innovants qui ont pour but de créer une offre de soin supplémentaire sur un territoire en difficulté.

En 2024, le Département a apporté son soutien au projet innovant de maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU) sur la ville de Narbonne.

L'association des professionnels de santé *NarboOuest* qui porte la maison de santé pluridisciplinaire multisite (MSP) du même nom, située en quartier prioritaire de la ville à Narbonne, a pour projet d'obtenir le **label universitaire et devenir la première MSPU sur le territoire audois** et la quatrième en Occitanie.

La MSP est constituée de cinq médecins dont l'un d'entre eux est chef de clinique universitaire et d'une soixantaine de professionnels de santé : pharmaciens, kinésithérapeutes, sages-femmes, infirmiers, ergothérapeutes, orthophonistes, opticiens, orthoptistes, dentistes, chirurgiens ORL, chirurgiens orthopédiques, allergologues, gynécologues, dermatologues, diététiciennes,

psychologues, podologues et neuropsychologues. Le projet de la maison de santé pluridisciplinaire universitaire (MSPU) se caractérise autour de trois composantes :

- l'accueil de stagiaires : les médecins sont maîtres de stage universitaire et accueillent des externes et internes en médecine
- la formation théorique et l'enseignement : un médecin anime des séances d'échanges de pratiques tuteurées à destination des internes de médecine générale. Les locaux peuvent accueillir également des formations à destination des professionnels de santé du territoire : médecins généralistes, infirmières Asalée, etc.
- la recherche en soins primaires : trois médecins sont impliqués dans la direction de thèses. Le médecin chef de clinique universitaire est en lien avec les différents projets de recherche en cours au sein de l'unité transversale de recherche de la faculté de médecine de Montpellier

Posséder une MSPU sur le territoire départemental permettra de disposer d'un prolongement du **Département universitaire de médecine générale de l'Université de Montpellier**.

Les professionnels de santé de la MSPU portent également le projet de création d'une antenne universitaire de territoire dans le cadre d'un appel à projet lancé par la faculté de médecine de Montpellier. Cette dynamique de développement de l'enseignement et de la formation des professionnels de santé dans l'Aude devrait encourager les installations sur le territoire.

CALENDRIER

- > 15/05 et 14/11 : soirées d'accueil des internes de médecine de l'Ouest audois
- > 27/05 : journée de promotion de l'exercice coordonné auprès des professionnels de santé de l'Aude
- > 01/10 : stand du Département au forum des internes de médecine à la faculté de médecine de Toulouse

Financement CD11 MSPU Narbonne :
10 000 €

Aide aux internes :
64 internes

Aides aux IPA :
4 infirmiers accompagnés

Aide à la primo-installation :
3 médecins généralistes

TRANSVERSALITÉ

- > Direction adjointe santé PMI prévention
- > chargé de mission contractualisation solidaires
- > chargée de mission accès aux services
- > chefs de projets territoriaux

PARTENARIATS

- > EPCI
- > Communautés professionnelles territoriales de santé
- > Professionnels de santé, mairies
- > ARS
- > CPAM
- > Centres hospitaliers

MOMENTS CLEFS

- Le Département de l'Aude et Carcassonne Agglo en partenariat avec la CPAM ont organisé le 27 mai 2024 une journée intitulée *Professionnels de santé dans l'Aude : exercice coordonné et vous*. Cette journée était à destination de l'ensemble des professionnels de santé exerçant en libéral ou salariés, des étudiants en santé et des acteurs qui œuvrent pour le soin.

L'objectif était d'échanger autour de l'exercice coordonné des soins qui permet d'offrir un cadre attractif d'exercice pour les professionnels de santé, et notamment dans les territoires comme l'Aude où ces derniers sont en faible densité. Pour la population il permet d'améliorer les parcours de soins et de faciliter l'accès à ces professionnels.

Avec près de 80 participants, de nombreuses thématiques ont été abordées sous forme d'ateliers :

- les missions de la PMI

- le retour d'expériences IPA : maladies chroniques
- les parcours complexes par l'USSAP
- l'assistant médical : formation et missions
- le retour d'expériences : IPA - médecin en Centre Hospitalier
- le retour d'expériences : infirmière Asalée
- les CPTS territoriales : les interactions pluri-professionnelles
- les regards croisés IPA - médecin et coordination avec l'assistant médical
- le soin non programmé en exercice coordonné
- les pharmaciens : nouvelles missions
- l'usage de la télémédecine en exercice coordonné

4. ORGANISER LA JOURNÉE NATIONALE DES AIDANTS

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

À l'occasion de la journée nationale des aidants, le comité action sociale Agirc-Arrco Languedoc-Roussillon, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, l'espace seniors du lauragais et la commune de Castelnaudary ont eu le plaisir d'organiser deux événements qui ont été l'occasion d'accompagner **les proches aidants dans la reconnaissance de leur rôle, de prendre en compte leurs fragilités et leurs ressources, ainsi que de mettre en valeur les solutions existantes afin qu'ils puissent prendre soin d'eux :**

> **Le lundi 7 octobre en soirée, Colette Roumanoff a animé, au Théâtre des trois ponts, une conférence intitulée *Un nouveau regard sur Alzheimer - maladie d'Alzheimer et maladies apparentées*. Elle y a abordé son expérience personnelle d'aidante de son époux concerné par cette pathologie, qu'elle a accompagné pendant 10 ans à son domicile.**

> **Le mardi 8 octobre :**

- représentation de la pièce de théâtre *La Confusionite*** qu'elle a co-écrite avec l'une de ses filles, Valérie Roumanoff
- stands de partenaires œuvrant en direction des aidants tels que :** la MSA, e-santé Occitanie, l'animateur territorial Icope, l'Adil et l'Adgi qui ont pu renseigner le public sur des pistes et solutions pour mieux vivre chez soi

Lors des deux événements : Mme Calmi, libraire, s'est associée à la manifestation afin de permettre **l'achat et la dédicace des ouvrages de l'auteure.**

45 participants la conférence

260 participants à la pièce de théâtre

> **RÉFÉRENT(S) : EQUIPE DE L'ESPACE SENIOR LAURAGAIS**

MOMENTS CLEFS

- Conférence où Mme Roumanoff a proposé une approche peu commune centrée sur le bien-être de l'aidant et la vie à l'instant présent, comme gages de réservoirs d'énergie et de bonne humeur pour adapter le quotidien aux symptômes de la maladie de leur proche. Son message optimiste et positif a questionné, surpris, parfois bouleversé le public, qui en a retenu des perspectives heureuses et souvent inimaginables à l'annonce d'un diagnostic si négativement connoté.**
- Pièce de théâtre qui a illustré les propos de la conférence. Face à une salle pleine, les comédiens nous ont fait sourire, et même franchement rire, des situations cocasses du quotidien d'une famille dont un des membres souffre d'une maladie d'Alzheimer et dont la fille va se marier. *La Confusionite* est une pièce de théâtre joyeuse qui fait changer de regard sur la maladie d'Alzheimer. Les maladies neurodégénératives peuvent faire peur. Ce spectacle permet de dédramatiser et de mieux comprendre la maladie pour trouver la bonne attitude à adopter par celles et par ceux qui y sont confrontés au quotidien. La place des émotions était prédominante et marquait l'importance majeure de cette voie de communication lorsque la mémoire s'échappe.**

Des événements qui viennent clôturer tout un programme d'actions proposé aux proches aidants du territoire.

Portés par un partenariat actif depuis de nombreuses années, ils permettent de repérer de nouvelles situations et de faire connaître les services et dispositifs œuvrant en direction de ce public cible, difficile à mobiliser ou à repérer.



TRANSVERSALITÉ

- > CFPPA
- > Service communication externe

CONFÉRENCE DE COLETTE ROUMANOFF
LE 7 OCTOBRE 2024
DE 20H À 21H



bienvivreavecalzheimer.com
**UN NOUVEAU REGARD
SUR ALZHEIMER**
MALADIE D'ALZHEIMER
ET MALADIES APPARENTÉES

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
agirc-arrco

Théâtre des 3 ponts
36-38 Rue du Général Dejean
11400 Castelnaudary

ENTRÉE GRATUITE
INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS AU 04 68 23 71 92
OU PAR MAIL À ESLAURAGAIS@AUDE.FR

espace seniors
A
AUDE



PARTENARIATS

- > Agirc-Arrco
- > Mairie de Castelnaudary
- > Adil
- > Octeha
- > Adgi gestion
- > MSA services
- > MSA
- > E-santé Occitanie
- > Animateur territorial Icope
- > Centre hospitalier de Castelnaudary

Colette Roumanoff abordera les situations vécues pour orienter la pensée vers un nouveau regard, une nouvelle approche. La conférence sera suivie de questions-réponses avec le public, puis d'une séance de dédicace de ses livres favorisant l'échange personnel avec les participants.

**LA CONFÉRENCE DE COLETTE ROUMANOFF
SERA SUIVIE D'UNE SÉANCE
DE DÉDICACE**

LES LIVRES DE COLETTE ROUMANOFF



À LIRE ET À OFFRIR ...

DÉCOUVRIR LE BLOG
WWW.BIENVIVREAVECALZHEIMER.COM

... LA PIÈCE DE THÉÂTRE
WWW.LACONFUSIONITE.COM

DISPONIBLE EN DVD



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



LE COMITÉ ACTION SOCIALE AGIRC-ARRCO LANGUEDOC ROUSSILLON, EN PARTENARIAT AVEC L'ESPACE SENIORS DU LAURAGAIS ET LA COMMUNE DE CASTELNAUDARY A LE PLAISIR DE VOUS INVITER À VENIR PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL AVEC LA COMÉDIE « LA CONFUSIONITE »

DE COLETTE & VALÉRIE ROUMANOFF
UNE COMÉDIE JOYEUSE QUI FAIT CHANGER
DE REGARD SUR ALZHEIMER



AVEC: PATRICE YDON, SERGE CATANÈSE, CATHERINE VIDAL, VALÉRIE DE VILLENEUVE, ANNE DOROTHÉE, LÉOARD, ROXANE MICHELET, FÉLICIEN DELON

UN spectacle d'exception utile.
aide-soignant.com

"C'est la veille du mariage de Chloé et Jérôme que les parents de Jérôme débarquent d'Australie pour rencontrer la future belle famille."

"Le mot fait trembler le commun des mortels et pourtant avec la confusionite il l'a fait!"
Culture Mag

www.laconfusionite.com
www.bienvivreavecalzheimer.com

THÉÂTRE DES TROIS PONTS
36-38 RUE DU GÉNÉRAL DEJEAN 11400 CASTELNAUDARY
LE MARDI 8 OCTOBRE 2024 À 14H30
Entrée gratuite sur réservation
auprès de l'Espace Seniors du Lauragais au 04 68 23 71 92
ou par mail à ESLAURAGAIS@AUDE.FR

Autonomie des seniors
Conférence des financeurs | Aude



Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 011-221100019-20250320-CD200325_10-DE



JOURNÉE NATIONALE DES AIDANT.E.S. 2024

14H
ACCUEIL
Théâtre des 3 ponts

14h30
Pièce de Théâtre
LA CONFUSIONITE
C'est la veille du mariage de Chloé et Jérôme que les parents de Jérôme débarquent d'Australie pour rencontrer la future belle famille.

16h
Outils et astuces pour agir en toute sécurité!

JEU SUPER ZAIDANT
ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LES AIDES ET PRESTATIONS;
PRÉSERVER SON DOS AVEC UNE ERGOTHÉRAPEUTE;
MA SANTÉ CONNECTÉE;
SIMULATEUR DE VIEILLISSEMENT;
AMENAGER SON LOGEMENT:
CONSEILS, AIDES, ARTISANS ET DOMOTIQUE

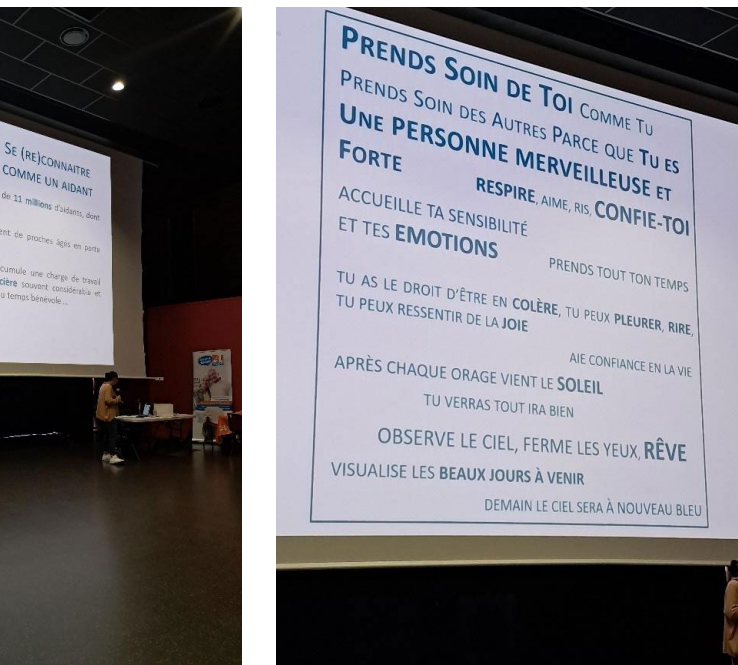
INSCRIPTIONS AUPRÈS DE L'ESPACE SENIORS DU LAURAGAIS
AU 04.68.23.71.92 OU
ESLAURAGAIS@AUDE.FR



Autonomie des seniors
Conférence des financeurs | Aude

> RÉFÉRENT(S) : EQUIPE DE L'ESPACE SENIORS LITTORAL

- Maire de Narbonne
- CCAS Narbonne
- Centre hospitalier Narbonne
- Association France Aude Alzheimer
- Cap preventions seniors



6.

PROMOUVOIR L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP (PA-PH)

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Faire connaître et développer l'accueil familial à titre onéreux par des particuliers à leur domicile pour des personnes âgées et/ou des personnes en situation de handicap, notamment des personnes handicapées vieillissantes pour lesquelles les places dédiées en structures sont insuffisantes.

L'accueil familial est un dispositif **permettant à des personnes âgées et/ou des personnes handicapées qui ne peuvent ou ne veulent plus vivre seules de trouver une solution d'hébergement qui ne soit pas au sein d'un collectif.**

L'accueil familial est en perte de vitesse au niveau national et aussi dans le département de l'Aude. En effet, il s'agit d'une activité peu attractive considérée comme libérale, n'ayant pas de réel statut et comportant des contraintes importantes.

Cependant ce dispositif est une solution d'hébergement à développer en mettant en avant la prévention de l'isolement, le partage d'une vie familiale, l'esprit de convivialité avec une prise en charge adaptée et individualisée à dimension humaine.

Soutenir et reconnaître les accueillants familiaux dans l'accompagnement des personnes accueillies est essentiel.

CALENDRIER

> 1^{er} novembre 2024 : formulaire national Cerfa demande d'agrément

Au 30/10/2024 :
67 accueillants familiaux
143 places dont 122 en permanent, temps complet

> RÉFÉRENT(S) : MARIE-ISABELLE ESCALES

MOMENTS CLEFS



- Une journée de l'accueil familial s'est déroulée au château de Villegly le 5 septembre 2024 regroupant les accueillants familiaux et les personnes accueillies. Un moment de partage, de convivialité et de reconnaissance pour les accueillants. Ce temps a mis en lumière les capacités et compétences des personnes hébergées avec une exposition de leurs réalisations (peintures, collages, puzzles, broderie, fabrication d'objets variés, photos de sorties réalisées, etc.).

TRANSVERSALITÉ

- > Service aide sociale générale
- > MDPH

PARTENARIATS

- > Les mandataires judiciaires associatifs ou privés
- > Les services sociaux
- > Les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- > Les professionnels de santé
- > Les services de psychiatrie
- > Les services d'aide à domicile
- > Les autres Départements





AXE 5

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE

1. ROUVRIR DES CAHIERS DE DOLÉANCES

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le comité économique, social et environnemental de l'Aude (Cese)

Cette instance est le fruit de la volonté des élus départementaux qui ont souhaité avoir à leur côté une instance consultative représentant les forces vives du territoire audois.

Comment ça marche ?

Les membres qui composent cette instance sont issus d'associations départementales dans le domaine environnemental, social, culturel..., de syndicats patronaux et salariés, de fédérations et organismes professionnels. Plus d'une **soixantaine de personnes, femmes et hommes, s'engagent au côté des conseillers départementaux pour faire des propositions sur les politiques publiques et les schémas, faire le lien avec les habitants de l'Aude, transmettre des recommandations**, etc.

Ses missions :

- construire un avis et des préconisations sur les schémas ou plans stratégiques du Département
- se prononcer sur les orientations budgétaires de la collectivité
- répondre aux sollicitations de l'assemblée départementale en construisant un avis et des propositions pouvant alimenter les politiques départementales
- s'autosaisir de sujets qu'il a choisis

Le Cese de l'Aude rouvre les cahiers de doléances

Début 2019 de nombreux Audois ont contribué au grand débat pendant la crise des gilets jaunes à travers les cahiers de doléances ouverts en mairie dans chaque commune.

Afin de prendre en compte leur parole qui était restée sans réponse, le Cese a souhaité **rouvrir les cahiers de doléances aujourd'hui déposés aux Archives départementales**.

L'idée de travailler sur les cahiers de doléances a été évoquée dès la première plénière de 2022. Après une démarche pour obtenir le droit d'accès aux cahiers, le Cese a engagé ses travaux avec l'appui de la vice-présidente en charge de la démocratie participative,

Valérie Dumontet.

Les membres du Cese ont **repris les idées et les attentes exprimées pour les « remettre sur la table » afin de voir ce qui pourrait relever du champ de compétence du Département et plus globalement nourrir les échanges entre le Cese et les élus**.

La première étape a été de regrouper les contributions d'environ une centaine de communes par canton et rendre toutes ces contributions anonymes, avant de les partager.

Sans être une démarche d'experts, le Cese a ensuite travaillé avec méthode depuis le mois de février. Les cahiers ainsi qu'une grille d'analyse ont été distribués aux volontaires pour réaliser une première lecture par canton afin d'en étudier le contenu et d'en réaliser une synthèse.

Ainsi, lors des semaines et des mois suivants, une trentaine de membres ont lu et échangé sur le contenu de ces doléances. Le Cese a ainsi pu **formaliser un document présentant la démarche et un résumé des principales préoccupations exprimées dans ces cahiers**.

En septembre, les travaux conduits ont été présentés aux conseillers départementaux pour échanger sur le contenu, partager les ressentis de chacun, évoquer les suites données comme la mise à disposition de ces documents sur le site internet du Département et le projet de création artistique.

DATES CLEFS

- Janvier : rencontres territoriales du Cese
- 25 octobre : assemblée plénière du Cese

85 organisations

représentatives de la diversité des forces vives

audois : agriculture, artisanat, logement, formation, solidarité, éducation, environnement, culture... siègent au Cese

CALENDRIER

- > Février à juin : analyse et synthèse des cahiers
- > 13 septembre : restitution aux élus départementaux
- > 6 décembre : lecture théâtralisée cahiers de doléances, rêves et requêtes populaires

8 mois de travail

Plus de **2 000** contributions dans les cahiers

Une **petite centaine** de cahiers analysés

TRANSVERSALITÉ

- > Le travail avec le Cese, au-delà de l'accompagnement apporté par la direction de projet, mobilise régulièrement les différents services et directions de la collectivité.
- > Ce travail sur les cahiers de doléances a été conduit en lien avec les Archives départementales.

PARTENARIATS

- > Le Cese est constitué de 85 organisations : syndicats, associations, organisation professionnelles, etc.



Restitution aux élus départementaux du travail du Cese le 13 septembre 2024



Lecture théâtralisée le 6 décembre 2024 à l'Hôtel du Département de l'Aude

2. ORGANISER DES JOURNÉES D'EXPERTISE DU RÉSEAU D'EXPERTS PUBLICS EN QUALITÉ DES ALIMENTS

DATES CLEFS

- 1996 : construction du laboratoire actuel
- 2021 : changement de nom (laboratoire départemental d'analyses)
- 2023 : direction métier



9 secteurs techniques

150 prestations différentes

21 agents

100 000 analyses par an

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Réseau d'experts publics en qualité des aliments (REPEQA) est un réseau d'échanges de pratiques professionnelles. Il existe depuis la fin des années 90. Il a été initialement mis en place pour aider les auditeurs/formateurs des laboratoires départementaux à comprendre et interpréter les évolutions réglementaires en matière de sécurité sanitaire des aliments. Au fil du temps, ce réseau est devenu un groupe d'échanges et d'entraide entre ses membres.

Ce réseau se rencontre **2 fois par an** pendant 1 jour et demi pour **échanger sur les sujets d'actualité en lien avec leurs activités** : actualités réglementaires ou liées à la certification Qualiopi pour les actions de formation, partage d'expériences sur les outils de travail, exposés sur un sujet commun (ex : accompagnement des collègues du département), tour de table avec cas concrets et difficultés rencontrées dans l'exercice des missions, etc.

> RÉFÉRENT(S) : NICOLAS MARCHAND

La dernière rencontre, organisée par le laboratoire départemental d'analyses de l'Aude, a eu lieu, pour la première fois, à **Carcassonne à l'Hôtel du Département, les 25 et 26 septembre 2024**. Sabine Barbié, responsable des relations extérieures, chargée des audits, formations et conseils au sein du laboratoire, a reçu ses homologues professionnels de **17 départements de France dont 8 de la région Occitanie**. Il s'agissait des départements suivants : Gard, Gers, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Lozère, Tarn, Tarn et Garonne pour l'Occitanie et de l'Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Charente, Côte-d'Or, Isère, Puy-de-Dôme et Bas-Rhin pour les autres.

Des sujets d'intérêt pour la sécurité sanitaire ont été débattus : la *Food Defense*, les perturbateurs endocriniens ou encore l'usage des plastiques. Bruno Goutay, directeur de la direction éducation, collèges, culture, jeunesse et sports (DECCJS), est par ailleurs venu présenter à l'assemblée, la cellule ingénierie et pilotage de la restauration scolaire (Cipres) du Département de l'Aude ainsi que ses interactions avec le laboratoire départemental d'analyses qui est aujourd'hui un partenariat transversal réussi.

Deux jours d'échanges nécessaires et précieux pour le réseau REPEQA qui ont été l'occasion de **valoriser le Département de l'Aude et les activités du laboratoire départemental d'Analyses, outil indispensable veillant à la santé et la sécurité sanitaire des Audoises et des Audois**.

CALENDRIER

- > 25-26 septembre 2024 : rencontres à Carcassonne

30 participants

18 Départements représentés

7 thématiques spécifiques abordées



TRANSVERSALITÉ

- > Direction éducation, collèges, culture, jeunesse et sports

PARTENARIATS

- > Laboratoires départementaux
- > Société Kooklin
- > Réseau Adilva

3. CRÉER UN PARTENARIAT AUTOUR DE L'AGRICULTURE DURABLE (MISSION EN CÔTE D'IVOIRE)

DESCRIPTION DE LA DIRECTION

L'association *Agriculteurs français et développement international Aude* (AFDI), partenaire du Département depuis plusieurs années, a sollicité le service des relations internationales de la collectivité afin de réaliser à ses côtés une mission exploratoire en Côte d'Ivoire.

En effet, depuis plusieurs mois l'AFDI 11 est en contact avec une coopérative agricole de noix de cajou en Côte d'Ivoire dans le but de nouer un nouveau partenariat. Plusieurs axes de travail et d'échanges ont été abordés à distance et lors d'une mission en Côte d'Ivoire de quelques membres de l'AFDI Occitanie, également en partenariat avec une coopérative agricole ivoirienne.

Cette mission a permis de **rencontrer les membres de la coopérative SOCOPARLACS** située à Yamoussoukro, **découvrir l'écosystème agricole du territoire**, **rencontrer les autorités locales** et ainsi **dégager les principaux axes d'un futur projet de coopération** entre la coopérative ivoirienne, l'AFDI11, la coopérative *La Cavale*, le district de Yamoussoukro et le Département de l'Aude.

CALENDRIER

> Du 27 avril au 7 mai 2024

Budget : **2 000 €**

MOMENTS CLEFS

- Rencontre avec le chargé de projet du district de Yamoussoukro (collectivité locale compétente) et discussion autour des axes prioritaires de développement de nos deux territoires ainsi que les besoins et ressources complémentaires dans le but d'imaginer dans le futur, un projet de coopération commun

> RÉFÉRENT(S) : LAURA GRIMAUD



TRANSVERSALITÉ

> Service environnement et agriculture

PARTENARIATS

- > AFDI 11
- > Coopérative *La Cavale* à Limoux
- > Chambre d'agriculture de l'Aude



4. RESTITUER DES PROJETS TANDEMS SOLIDAIRES AUDOIS

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le dispositif régional *Tandems solidaires* est piloté par le réseau régional multi-acteurs Occitanie coopération et financé par l'Agence française de développement, la Région Occitanie et le Département de l'Aude. Il permet à des établissements scolaires et de formation en "tandem" avec des associations de solidarité internationale, de mener avec des élèves et leur équipe éducative, des projets sur l'année scolaire.

Le Département en tant que co-financeur organise chaque année une **restitution des projets tandems audois** mis en œuvre durant l'année scolaire.

La restitution 2024 s'est déroulée le 28 juin dernier au centre social Jean-Montsarrat à Carcassonne en présence de la Présidente Hélène Sandragne et de Valérie Dumontet, vice-présidente du Département en charge de la démocratie et de la jeunesse.

Cette rencontre a permis de regrouper une **vingtaine de participants** (membres des associations, enseignants, ...) et une **cinquantaine d'élèves porteurs de projets et partenaires** pour échanger et valoriser les projets menés durant l'année scolaire 2023-2024 dans l'Aude. De plus, cette rencontre a aussi permis l'organisation d'un temps de réflexion collectif autour de l'identification des spécificités audoises des *Tandems solidaires*.

Sur **40 projets soutenus cette année à l'échelle régionale, 9 se sont déroulés dans le département de l'Aude**, cela traduit l'engagement du Département dans la promotion de l'éducation à la citoyenneté mondiale sur son territoire.

CALENDRIER

> Vendredi 28 juin 2024

> RÉFÉRENT(S) : LAURA GRIMAUD

Budget : **3 000 €**
50 élèves dont 35 collégiens

MOMENTS CLEFS

- Restitution des projets par les élèves accompagnés de leurs professeurs
- Diffusion de vidéos réalisées dans le cadre des actions
- Temps d'échange collectif ludique autour des projets TS (sous forme de World café)

TRANSVERSALITÉ

- > Mission démocratie participative
- > Secrétariat de la DGA ST

PARTENARIATS

- > Occitanie coopération
- > Association *Les Imaginaires en Transition*
- > Collège Jean-Baptiste Bieules
- > Association *Explorarium*
- > Institut l'Amandier
- > Association *T O T Eau Phil*
- > 3ème prépa métier du Lycée Germaine-Tillon
- > Association *Musical'Sol*
- > Collège Antoine-Courrière
- > Association *Les Petits Débrouillards*
- > Association *Médiane non-violence*
- > CCFD- *Terre Solidaire*
- > Réseau EADRSI



5. METTRE EN ŒUVRE DES PRINCIPES D'ÉCO RESPONSABILITÉ DES AIDES AUX COMMUNES - BILAN ET ÉVOLUTIONS 2024

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Les principes d'éco-responsabilité en matière d'aide aux communes ont été adoptés par le conseil départemental le 24 juin 2022 avec pour objectif de s'ajuster régulièrement aux besoins identifiés par les maîtres d'ouvrage, les partenaires, les élus et les services départementaux.

C'est donc sur la base d'un bilan partagé et du travail réalisé sur le terrain tout au long de l'année, que plusieurs évolutions effectives pour la programmation 2025 ont été adoptées par le Département réuni en session le 20 juin dernier, notamment :

- en lien étroit avec l'adoption du schéma départemental des mobilités, mise en place d'un **règlement autour des mobilités douces** pour développer la pratique du vélo et le tourisme en prenant en compte le financement d'études de faisabilité technique, de schémas ou plans vélo, de création ou aménagement d'itinéraires cyclables et de services vélos (stationnement, stations de services...)
- création d'un **règlement logement communaux** pour les communes de moins de 500 habitants, en complément de l'action des bailleurs publics, pour soutenir la rénovation (notamment énergétique) de logements en centres-bourgs, lutter contre l'habitat indigne et la dégradation de l'habitat en centre village et permettre l'accès de ces logements aux foyers modestes (encadrement des loyers et accès sous conditions de ressources)
- **révision du règlement** portant sur le maintien des services de proximité (dernier commerce du village) avec une priorisation sur la valorisation des circuits courts

CALENDRIER

- > Adoption de l'évolution des règlements en juin 2024
- > Prise en compte effective des nouveaux règlements pour la programmation 2025 (soit pour des projets déposés avant le 31 octobre 2024)

> RÉFÉRENT(S) : PATRICK HARROUÉ ET LES CHEFS DE PROJET TERRITORIAUX

16 clauses sociales d'insertion conventionnées en 2024

(désormais obligatoire pour tout projet > 500.000 €)

109 rénovations pour 42 constructions soutenues en bâtiment public (bonus accordé en termes de plafond de dépense au m² pour la rénovation)

14 dossiers mobilités douces déposés pour 2025

13 dossiers logements communaux déposés pour 2025

MOMENTS CLEFS

- Présentation des évolutions aux communes et EPCI lors des rencontres cantonales de l'automne 2024.

TRANSVERSALITÉ

- > Direction action sociale et insertion
- > DGA Tem

PARTENARIATS

- > Communes, EPCI
- > Agence technique départementale

6. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE AVEC LE FONDS UNIQUE LOGEMENT

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Le fonds unique logement (Ful) intervient pour aider les foyers en difficulté, notamment pour le règlement des factures impayées relatives aux flux : énergies (électricité, gaz, bois...) et eau.

Le Ful est articulé avec le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime).

Une information sur le Slime et ses coordonnées est incluse systématiquement dans toutes les notifications de décision relatives à une demande d'aide au titre de l'énergie ou de l'eau.

En 2024, les principaux fournisseurs d'énergie se sont engagés dans une **politique de gestion adaptée de la consommation en énergie** et proposent désormais à leurs clients, des **outils de suivi de leurs consommations et de pilotage à distance de leurs installations électriques, via des boîtiers connectés et/ou des applications.**

CALENDRIER

- > Tout au long de l'année

Au 30/11/2024 le Ful a attribué au titre des flux **1935**

aides pour un montant total de **596 059 €**, soit

640 aides au titre de l'eau représentant un montant de **161 203 €** et **1 295** aides au titre des énergies représentant un montant de **434 856 €**.

Ce fonds a été abondé en 2024 par 4 fournisseurs d'énergie à hauteur de **351 500 €** dans le cadre de conventions partenariales.

Des projets de conventions sont en cours avec certains fournisseurs d'eau.

MOMENTS CLEFS

- Mise en œuvre du partenariat avec TotalEnergie dans le cadre d'une convention
- Webinaire du fournisseur Engie pour présenter aux Départements son nouveau dispositif *Mon Pilotage Elec* préalablement expérimenté avec le Département de l'Essonne

TRANSVERSALITÉ

- > Service lutte contre la précarité financière
- > Service logement et habitat
- > Maisons départementales des solidarités

PARTENARIATS

- > Fournisseurs d'énergie : EDF, Engie, Energie Quillan Occitanie, TotalEnergies
- > Caf
- > MSA
- > Ville de Carcassonne

7. ANALYSER LA CONCESSION HYDRAULIQUE DU BARRAGE DE LAPRADE

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

L'adhésion du Département à RéSeau11, au 1^{er} janvier 2025, sur la compétence production d'eau potable a été conditionnée par le transfert d'infrastructures initialement intégrées au périmètre de la concession hydraulique du barrage de Laprade : mise à disposition de **l'usine de potabilisation Les Barthes et des adducteurs avals entre Cuxac-Cabardès et Malves (11 M€)**.

Cette déconsolidation des infrastructures et leur exploitation s'est déroulée dans un calendrier contraint en 2024 pour concilier les conditions d'adhésion du Département de l'Aude au syndicat mixte RéSeau11 avec celui du renouvellement contractuel des délégations de service public (DSP) liées à l'exploitation de ces équipements de production d'eau (barrage et usine de potabilisation).

Cette nouvelle coopération institutionnelle a été formalisée par **une nouvelle convention de vente d'eau entre le Département** (producteur d'eau brute) et RéSeau11 (producteur d'eau potabilisée) afin de définir les conditions techniques et financières du fonctionnement de ce partenariat.

CALENDRIER

> Du 17 octobre 2023 au premier janvier 2025

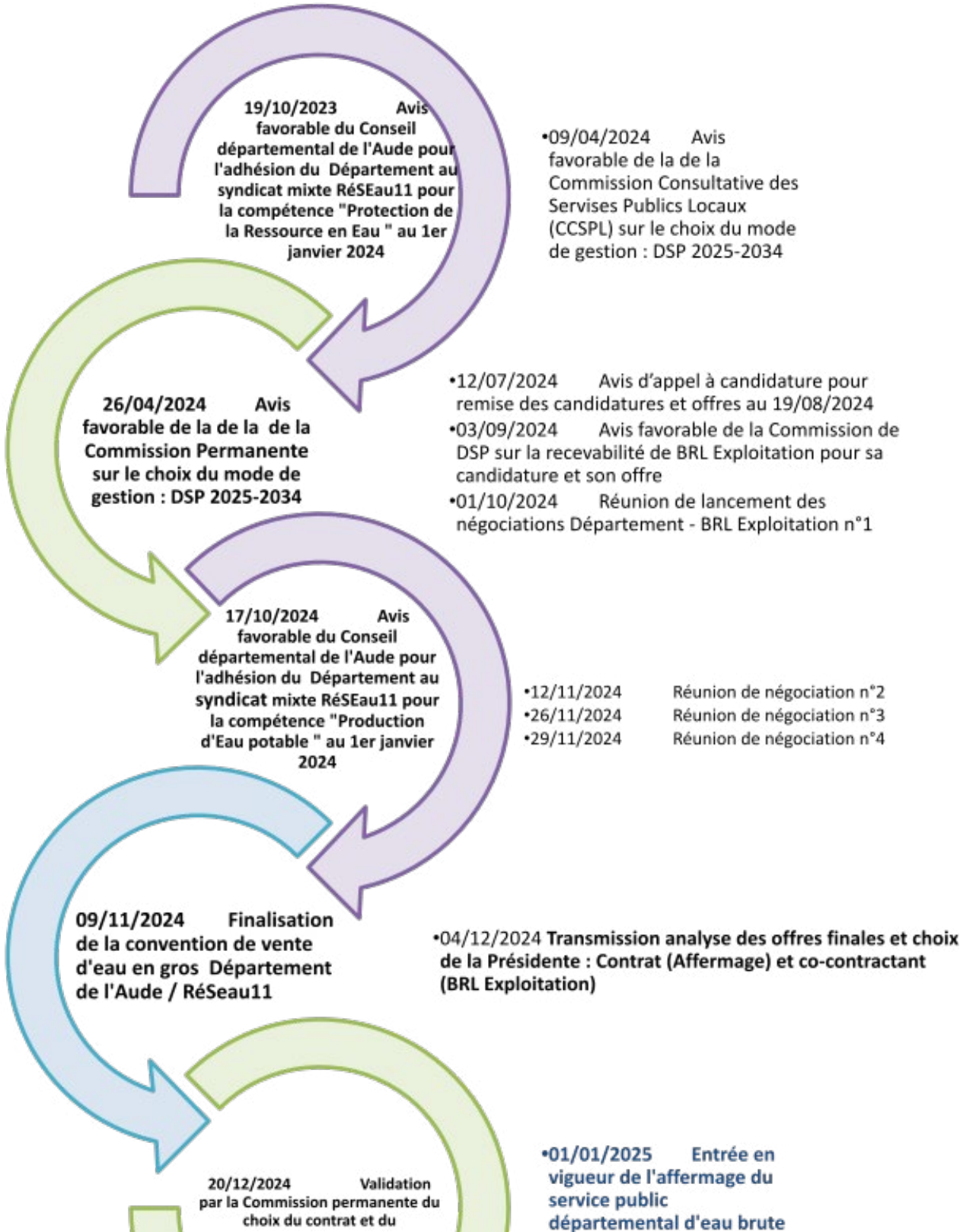
TRANSVERSALITÉ

- > Secrétariat général et service des marchés publics : appui juridique au suivi des procédures de passation des contrats
- > Direction des finances : service exécution budgétaire/ paierie départementale : établissement de la valeur comptable des infrastructures départementales
- > Direction du patrimoine et des moyens généraux : cellule prospective patrimoniale : fourniture des avis d'impositions du foncier bâti supportant les infrastructures

- Budget du service : moyens RH constants, accompagnement par un cabinet conseil (Calia Conseil - environ **30 k €** répartis sur plusieurs missions d'audit et de conseil)
- Contrat d'affermage du service public de l'eau à partir du barrage-réservoir de Laprade (délégataire BRL Exploitation), durée : **10 ans** à compter du 1^{er} janvier 2025
- Chiffre d'affaires cumulé sur la durée du contrat **6 590 952,85 €**
- Fourniture d'eau brute à RéSeau11 : **1,4 Mm3/an**
- Production d'hydroélectricité (env. 10 Mm3 turbinés/an) : **5 000 MWh/an** (équivalent consommation annuelle d'une commune de 2 000 hab)

PARTENARIATS

- > Calia Conseil - AMO Consultant en ingénierie contractuelle
- > RéSeau11
- > Préfecture de l'Aude
- > Paierie départementale
- > Agence de l'eau (cofinancement des missions Satep)



Vue aérienne du barrage de Laprade, de la digue de retenue et sa tour de prise d'eau



Station de potabilisation Les Barthes (transfert à RéSeau11) : bassins de clarification et réservoirs d'eau potabilisée



Synoptique des infrastructures du barrage



8. ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA GESTION DE LA PÉNURIE EN EAU POTABLE LIÉE À LA SÈCHERESSE EN 2024

DESCRIPTION DE L'ACTION PHARE

Face à la situation de sécheresse qui menace le territoire, le Département a mis à disposition des communes un dispositif d'accompagnement pour maintenir la distribution en eau potable.

Un service d'assistance technique dédié à l'accompagnement des collectivités, mobilisable par le biais d'un formulaire de signalement de difficultés d'alimentation en eau potable, pour informer, préparer l'assistance et mutualiser les données au niveau départemental a été déployé. En synergie avec RéSEau11 et en partenariat avec les services de l'Etat, le dispositif a pour but d'assurer les services de production et de distribution d'eau dans les meilleures conditions en ayant recours à de l'ingénierie technique hydraulique (fonctionnement des réseaux d'eau), à de l'expertise hydrogéologique (expertise sur les eaux souterraines), voire à l'organisation de citernage le cas échéant (le transport d'eau par camion).

L'animation d'un comité de suivi opérationnel des acteurs et experts de la ressource en alimentation en eau potable (Services de l'Etat, RéSeau11, SDIS) et la création d'un nouveau système d'information géographique partagé ont permis de mieux coordonner la gestion de crise.

En coordination avec les moyens du parc routier départemental pour mettre à disposition des communes des volumes d'eau potable par camion-citerne, ce sont pas moins de **40 rotations de camions-citernes soit 400 000 litres transportés par mois** (essentiellement dans les Corbières pour une dizaine de communes en rupture d'alimentation) qui ont été assurées.

CALENDRIER

> De mai à décembre 2024 (toujours actif)

Transversalité

> DRM : parc routier départemental (équipements de citernage et conducteurs) et divisions territoriales de l'Est audois (renforts sur mission conducteurs)

> RÉFÉRENT(S) : DAVID MOURET

- Budget du service : moyens RH et financiers constants (3 techniciens, 1 ingénieur chef d'unité Satep, 1 ingénieur chef de service)
- Financements : agence de l'eau Rhône Méditerranée (programmation courante de l'accord-cadre de l'agence de l'eau/ Département de l'Aude avec un taux de soutien RH de 65%)
- Doublement des heures de missions de recherches de fuites en 2024 (126 contre 62 en 2023)
- Réunion du comité AEP 1 fois/semaine en période de crise puis tous les 15 jours

MOMENTS CLEFS

- Janvier 2024 : expérimentation de la solution de citernage sur la commune de Tourouzelle (premiers essais fin 2023)
- Février 2024 : mise au point de la mission de secours AEP pour 2024 en janvier 2024
- Juillet 2024 : point presse de communication au public du plan départemental de secours pour l'eau potable

PARTENARIATS

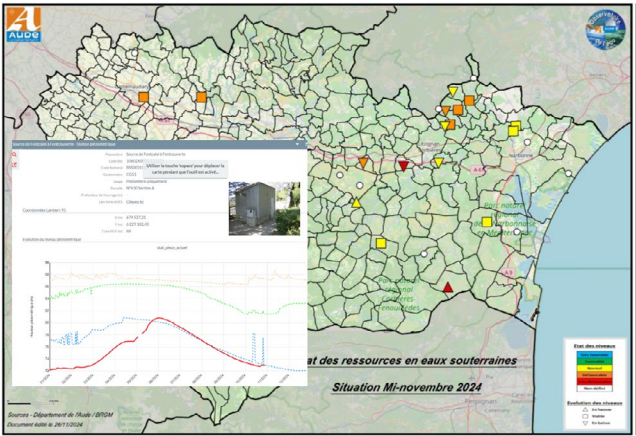
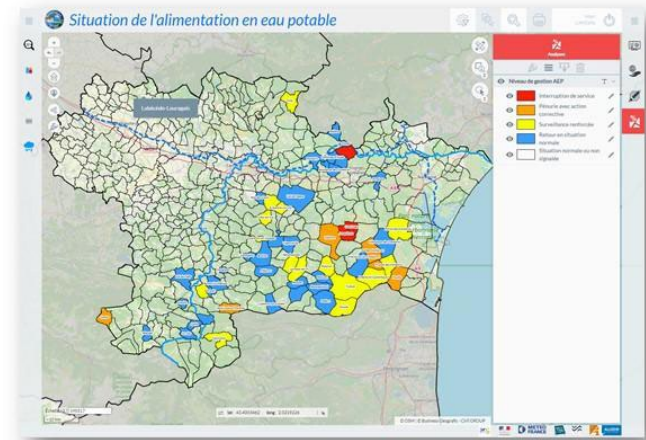
- > RéSeau11
- > Services de l'Etat :
 - > direction des sécurités (préfecture de l'Aude)
- > DDTM11
- > Agence régionale de santé (ARS)
- > Agence de l'eau (cofinancement des missions Satep)
- > Communes et intercommunalités

Système d'information géographique (SIG) en mode collaboratif pour déterminer la situation des communes vis-à-vis du maintien du service de distribution AEP

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 01/08/2024 à 05:12
ID : 011-221100019-20250320-CD200325_10-DE



Opération de citernage (Tourouzelle - Parc départemental - DRM)



Point-presse du 31 juillet 2024



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024



Département de l'Aude
Allée Raymond-Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
www.aude.fr

